

2

COMPTES CONSOLIDÉS 2024

**Conseil d'Administration
19 février 2025**

2.1 Comptes consolidés de l'exercice 2024

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	6	2 933	3 251
Autres revenus	6	93	89
Matières premières et achats consommés	6	(971)	(1 101)
Charges externes	6	(1 063)	(1 255)
Coût du personnel	6	(588)	(602)
Impôt et taxes	6	(16)	(18)
Dotation aux amortissements d'exploitation	6	(248)	(240)
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation	6	(43)	3
Résultat opérationnel courant	6	97	127
Autres éléments du résultat opérationnel	7	(46)	(320)
Résultat opérationnel	7	51	(193)
Coût de l'endettement net	8	(118)	(85)
Autres charges et produits financiers	8	(57)	83
Résultat financier	8	(175)	(2)
Quote-part dans les résultats des co-entreprises et entreprises associées	11	166	295
Impôts sur les résultats	12	(94)	(88)
Résultat net des activités poursuivies		(52)	12
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession ⁽¹⁾	4	-	6
Résultat net de la période		(52)	18
Part des participations ne donnant pas le contrôle	7	(66)	(91)
<i>dont part des participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies</i>		(66)	(91)
<i>dont part des participations ne donnant pas le contrôle des activités cédées ou en cours de cession</i>		-	-
PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		14	109
<i>dont part des propriétaires de la société mère des activités poursuivies</i>		14	103
<i>dont part des propriétaires de la société mère des activités cédées ou en cours de cession</i>		-	6
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		0,50	3,59
Résultat de base par action des activités cédées ou en cours de cession (en euros)		-	0,20
Résultat de base par action (en euros)		0,50	3,80
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		0,50	3,54
Résultat dilué par action des activités cédées ou en cours de cession (en euros)		-	0,19
Résultat dilué par action (en euros)		0,50	3,75

(1) En 2023, en application de la norme IFRS 5 – "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les UGT Erasteel et Aubert & Duval sont présentées comme des activités cédées en 2023

État du résultat global

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net de la période		(52)	18
Écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		183	(374)
Variation de la réserve de la juste valeur des obligations	9	-	-
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture	9	(24)	(41)
Impôts sur les résultats		4	8
Éléments recyclables au compte de résultat		163	(406)
Réévaluation des engagements nets sur les régimes à prestations définies	13	5	2
Impôts sur les résultats		-	0
Éléments non recyclables au compte de résultat		5	2
Autres éléments du résultat global		168	(404)
• part des participations ne donnant pas le contrôle		52	(180)
• part des propriétaires de la société mère		116	(223)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		116	(386)
• part des participations ne donnant pas le contrôle		(14)	(272)
• part des propriétaires de la société mère		130	(114)

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de la période		(52)	18
Réintégration du résultat net des activités en cours de cession		-	(6)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie	8	112	156
Marge brute d'autofinancement		60	168
Variation nette du besoin en fonds de roulement (BFR)	10	(185)	73
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles poursuivies		(125)	241
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles cédées ⁽¹⁾	4	-	(69)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		(125)	172
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations ⁽²⁾	11	(602)	(920)
Variation nette des autres actifs financiers non courants	11	(27)	(114)
Cession d'immobilisations	11	3	6
Variation nette des actifs financiers courants	8	236	8
Réduction (Augmentation) de capital des co-entreprises		(0)	(0)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	11	114	267
Incidence des variations de périmètre	8	(30)	229
Flux de trésorerie nets d'investissement liés aux activités poursuivies		(306)	(524)
Flux de trésorerie nets d'investissement liés aux activités cédées ⁽¹⁾	4	-	(33)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement		(306)	(557)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital souscrite par des minoritaires ⁽⁴⁾		439	321
Dividendes versés aux minoritaires		(39)	(87)
Païement des dividendes		(43)	(100)
Rachat d'actions propres		(5)	(10)
Emission de nouveaux emprunts	8	847	1 419
Remboursements d'emprunts	8	(482)	(1 118)
Remboursement des dettes sur obligations locatives	8	(20)	(17)
Variation des découverts bancaires	8	(29)	(69)
Autres variations ⁽⁵⁾		(680)	(36)
Flux de trésorerie nets de financement liés aux activités poursuivies		(12)	303
Flux de trésorerie nets de financement liés aux activités cédées ⁽¹⁾	4	-	(34)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement		(12)	269
Incidence des variations de cours des devises des activités poursuivies		(10)	45
Incidence des variations de cours des devises des activités cédées ⁽¹⁾	4	-	(0)
Flux de trésorerie net des activités poursuivies réalisés avec les activités cédées ⁽¹⁾		-	(104)
Flux de trésorerie net des activités cédées réalisés avec les activités poursuivies ⁽¹⁾		-	104
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(453)	(39)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées		-	(33)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(453)	(71)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8	1 084	1 123
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8	631	1 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie des actifs détenus en vue de la vente	4	0	0
dont, inclus dans les activités opérationnelles :			
Produits d'intérêts reçus		37	41
Charges d'intérêts payées (y compris charge IFRS 16)		(170)	(144)
Impôts payés		(138)	(172)

(1) en 2023, en application de la norme IFRS 5 – "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les UGT Erasteel et Aubert & Duval sont présentées comme des activités cédées.

(2) Les biens en crédit-bail sont traités comme des achats en substance et donc comme des acquisitions d'immobilisations à la différence des autres contrats de location.

(3) L'impact de la société Weda Bay s'élève à 114 millions d'euros et comprend principalement le versement de dividendes

(4) dont 330 millions d'euros de l'impact du TSDI (SLN)

(5) dont -663 millions d'euros correspondant au rachat des titres Eramine

Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Immobilisations incorporelles et goodwill	11	438	434
Immobilisations corporelles	11	2 846	2 236
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	11	55	70
Participations dans les co-entreprises et entreprises associées	11	389	315
Autres actifs financiers non courants	11	215	177
Impôts différés actifs	12	93	64
Autres actifs non courants	10	16	8
Actifs non courants		4 052	3 304
Stocks	10	692	619
Clients	10	217	221
Autres actifs courants	10	526	480
Créances d'impôt exigible	12	47	10
Instruments financiers dérivés actifs	9	17	35
Actifs financiers courants	8	282	522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	631	1 084
Actifs courants		2 412	2 972
TOTAL ACTIF		6 464	6 276

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital	8	88	88
Primes	8	466	466
Réserve de réévaluation des actifs disponibles à la vente	8	7	7
Réserve de réévaluation des instruments de couverture	8	(10)	10
Réserve de réévaluation des engagements sur les régimes à prestations définies	8	(77)	(82)
Écarts de conversion	8	(355)	(486)
Autres réserves	8	1 321	1 597
Part des propriétaires de la société mère		1 441	1 600
Part des participations ne donnant pas le contrôle	7	698	394
Capitaux propres		2 139	1 994
Engagements liés au personnel	13	95	99
Provisions – part à plus d'un an	14	617	579
Impôts différés passifs	12	251	246
Emprunts – part à plus d'un an	8	1 829	1 541
Obligations locatives à plus d'un an	8	54	65
Autres passifs non courants	10	8	0
Passifs non courants		2 854	2 530
Provisions – part à moins d'un an	14	76	132
Emprunts – part à moins d'un an	8	322	603
Obligations locatives à moins d'un an	8	19	18
Fournisseurs	10	384	445
Autres passifs courants	10	557	456
Dettes d'impôt exigible	12	103	88
Instruments financiers dérivés passifs	9	10	10
Passifs courants		1 471	1 752
TOTAL PASSIF		6 464	6 276

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserve de rééval. des actifs disponibles à la vente	Réserve de rééval. des instruments de couverture	Réserve de rééval. des engagements sur les régimes à prestations définies	Écarts de conversion	Autres réserves	Part des propriétaires de la société mère	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2023	28 755 047	88	466	7	42	(84)	(292)	1 554	1 781	464	2 245
Résultat net de la période 2023	-	-	-	-	-	-	-	109	109	(91)	18
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(32)	2	(193)	-	(223)	(180)	(403)
Résultat global total	-	-	-	-	(32)	2	(193)	109	(114)	(272)	(385)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(100)	(100)	(87)	(187)
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-	-	11	11	-	11
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)
Opérations avec les Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	33	33	288	321
Autres mouvements ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	(66)	(66)	201	134
Capitaux propres au 31 décembre 2023	28 755 047	88	466	7	10	(82)	(486)	1 597	1 600	394	1 994
Résultat net de la période 2024	-	-	-	-	-	-	-	14	14	(66)	(52)
Autres éléments du résultat global ⁽³⁾	-	-	-	-	(20)	5	131	-	116	52	168
Résultat global total	-	-	-	-	(20)	5	131	14	130	(14)	116
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(43)	(43)	(39)	(82)
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-	-	10	10	-	10
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)	-	(5)
Opérations avec les Participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	(255)	(255)	(299)	(554)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	4	4	656	660
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	(290)	(290)	319	29
Capitaux propres au 31 décembre 2024	28 755 047	88	466	7	(10)	(77)	(355)	1 321	1 441	698	2 139

(1) En 2024, les autres mouvements des Participations ne donnant pas le contrôle comprennent l'impact des TSDI de la SLN pour 656 millions d'euros

(2) Les Opérations avec les Participations ne donnant pas le contrôle comprennent d'une part l'impact des augmentations de capital réalisées par le partenaire Tsingshan chez Eramine pour 109 millions d'euros et d'autre part l'impact du prix d'acquisition des titres d'Eramine rachetés à Tsingshan en octobre 2024 pour 663 millions d'euros

(3) Les écarts de conversion comprennent un impact de 120 millions d'euros (60 millions pour la part groupe, 60 millions pour la part des participations de donnant pas le contrôle) résultant du changement de devise fonctionnelle en Argentine (USD à la place de l'ARS)

Principales composantes de la variation des capitaux propres

Les primes correspondent essentiellement à des primes d'émission représentant la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus lors de l'émission en numéraire ou en nature.

Les réserves sur instruments de couverture comprennent la variation cumulée de la part efficace de juste valeur des instruments dérivés relatifs à la couverture des flux futurs de trésorerie liés à des transactions n'ayant pas encore impacté le résultat net de la période. La contrepartie figure dans la rubrique instruments financiers dérivés à l'actif ou au passif suivant qu'il s'agisse de gains ou de pertes de couverture.

Les réserves sur régimes à prestations définies comprennent les effets des changements d'hypothèses actuarielles sur les engagements, les écarts entre les rendements réels et les taux d'actualisation sur les actifs de couverture des régimes.

Les écarts de conversion correspondent aux différences de conversion provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères.

Notes annexes aux comptes consolidés

Eramet est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 225-17 et R. 225-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les dispositions de ses statuts. Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes.

Les comptes consolidés du groupe Eramet au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Eramet en date du 19 février 2025.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Sommaire

NOTE 1	Description des activités du groupe Eramet	8	NOTE 10	Besoin en fonds de roulement	44
NOTE 2	Événements majeurs de l'exercice	9	NOTE 11	Investissements	48
NOTE 3	Enjeux climatiques	11	NOTE 12	Impôts	58
NOTE 4	Base de préparation des comptes consolidés	12	NOTE 13	Charges et avantages au personnel	61
NOTE 5	Performance opérationnelle des activités du Groupe – Information sectorielle	13	NOTE 14	Provisions	68
NOTE 6	Résultat opérationnel courant (ROC)	20	NOTE 15	Transactions avec les parties liées	71
NOTE 7	Résultat net part du Groupe (RNPG) et intérêts minoritaires	23	NOTE 16	Engagements hors bilan, autres engagements, passifs éventuels et autres informations	72
NOTE 8	Endettement financier net et capitaux propres	26	NOTE 17	Honoraires des Commissaires aux comptes	74
NOTE 9	Instruments financiers et gestion des risques	34	NOTE 18	Événements postérieurs à la clôture	75
			NOTE 19	Principes et périmètre de consolidation	75

NOTE 1 Description des activités du groupe Eramet

Eramet est un des principaux producteurs mondiaux de manganèse et nickel, utilisés pour améliorer les propriétés des aciers, de sables minéralisés (dioxyde de titane et zircon), et de Lithium.

Le groupe Eramet est réparti selon les activités suivantes :

L'Activité Manganèse extrait et valorise le manganèse :

- Comilog exploite la mine et les complexes industriel et métallurgique de Moanda au Gabon. La société Setrag transporte le minerai par train de la mine au port d'Owendo/Libreville ;
- le minerai de manganèse extrait est soit commercialisé à destination des industries aval, soit transformé dans les usines métallurgiques du Groupe au Gabon, en France, en Norvège et aux États-Unis. La gamme d'alliages produite par le Groupe est la plus étendue du marché.

L'Activité Nickel extrait et valorise le nickel :

- la Société Le Nickel-SLN exploite cinq mines et une usine métallurgique qui produit du ferronickel en Nouvelle-Calédonie ;
- par ailleurs, le groupe Eramet détient à hauteur de 38,7 % la société PT Weda Bay Nickel qui porte sur l'exploitation d'un important gisement de nickel en Indonésie mis en service en 2020.

L'Activité Sables Minéralisés extrait et valorise des sables minéralisés, principalement le zircon et le laitier de dioxyde de titane :

- Grande Côte (GCO) exploite un gisement de sables minéralisés au Sénégal : minerai titanifère (ilménite, rutile et leucoxène) et zircon.

L'Activité Lithium

L'Activité Lithium est destinée à extraire et valoriser le gisement de lithium en Argentine à travers la société Eramine Sudamerica. La construction de l'usine de lithium de Centenario (phase 1) s'est poursuivie en 2024 avec un démarrage de la production survenu en décembre 2024.

Le Groupe s'emploie également à développer des projets de production de métaux stratégiques et des solutions de recyclages vertueuses afin de s'imposer sur le marché de la transition énergétique.

Le Groupe emploie 8 828 personnes au 31 décembre 2024.

NOTE 2 Événements majeurs de l'exercice

2.1 Lithium en Argentine

Le 3 juillet, Eramet a inauguré sa 1ère usine d'extraction directe de lithium à Centenario en Argentine, devenant ainsi la première entreprise européenne à produire du carbonate de lithium de qualité batterie à l'échelle industrielle. Le montant total de l'investissement pour l'usine de Centenario s'élève à environ 912 millions de dollars.

Le 24 décembre 2024, Eramet a réalisé sa première production de carbonate de lithium.

L'usine de Centenario est conçue pour extraire et produire 24 000 t/an de carbonate de lithium de qualité batterie et, à pleine capacité, devrait se situer dans le premier quartile de la courbe des coûts de l'industrie du lithium.

Les ressources minérales drainables du salar de Centenario-Ratones s'élèvent à plus de 15 Mt d'Équivalent en Carbonate de Lithium (« LCE »), avec une concentration moyenne de 407 mg/L de lithium contenu dans la saumure.

Eramet a procédé en octobre 2024 au rachat de la totalité de la participation minoritaire (49,9 %) de son partenaire Tsingshan dans Eramine Sudamerica (« Eramine »), pour un montant net de 699 millions de dollars. En conséquence, le Groupe détient désormais 100 % de sa filiale argentine.

2.2 Lithium au Chili

Suite à l'acquisition fin 2023 de concessions couvrant un ensemble de salars de lithium dans la région d'Atacama, le Groupe s'emploie à développer de futurs partenariats avec les sociétés d'Etat autorisées par le gouvernement chilien à détenir des droits d'exploration et d'exploitation du lithium, dans lesquels il pourra apporter sa technologie DLE exclusive. Au cours de l'année 2024, Eramet a par ailleurs signé deux accords de prise d'intérêt pour mener des activités d'exploration au Chili. Eramet participe actuellement à un appel d'offres pour acquérir le droit d'extraction qui permettra de développer le projet.

2.3 Indonésie

En Indonésie, les opérations minières ont été fortement contraintes sur l'année par le permis d'exploitation (RKAB) octroyé, et limitant la production et les ventes pour 2024 et les deux prochaines années à 32 Mth (dont 3 Mth de ventes internes à destination de l'usine de NPI de PT WBN). En conséquence, la mine de Weda Bay a produit 32,0 Mth (à 100 %) de minerai commercialisable (+ 67 % vs. 2023), dont 26,3 Mth de saprolites et 5,7 Mth de latérites. La production de NPI de l'usine a atteint 30,5 kt-Ni (à 100 %), en baisse de 9 % sur l'année 2024, pénalisée par le ralentissement de la production et la maintenance de certains fours, ainsi que par des inondations ayant entraîné des difficultés d'acheminement du minerai à l'usine.

La contribution de PT WBN au résultat du Groupe a été de 166 millions d'euros en 2024 (295 millions d'euros en 2023) en lien avec le plus faible niveau des ventes externes de minerai sur la période, et le montant de dividendes versés en 2024 s'est élevé à 114 millions d'euros (267 millions d'euros en 2023).

2.4 Poursuite des difficultés opérationnelles et financières au niveau de la SLN en Nouvelle-Calédonie dans une situation sociétale très instable

En Nouvelle-Calédonie, l'activité a été très fortement impactée par la situation sociétale. En particulier, les émeutes du mois de mai ont conduit à l'arrêt de la production minière sur l'ensemble du territoire pour des raisons de sécurité et à la suite d'importants dégâts en termes de bâtiments et d'infrastructure, notamment sur les sites de Thio (mis en sommeil depuis octobre) et Kouaoua. L'activité minière n'a pu reprendre que très partiellement à parti de mi-juin et sur deux sites uniquement (Tiébaghi et Népoui) avec une montée progressive du niveau d'activité jusqu'en fin d'année. Cela a notamment permis d'acheminer du minerai à l'usine de Doniambo, afin d'éviter la mise à l'arrêt des fours.

La production minière de la SLN s'est établie à 2,9 Mth en 2024, en baisse de 50 % par rapport à 2023 et la production de ferronickel est également en baisse à 32,9 kt-Ni (- 35 % par rapport à 2023).

La contribution de la SLN à l'Ebitda du Groupe s'élève à -171 millions d'euros et le résultat net-part du groupe de la SLN s'élève à -130 millions d'euros.

En conséquence, la SLN a généré un free cash flow négatif de -216 millions d'euros sur 2024.

Devant la situation de trésorerie critique depuis la clôture de l'exercice 2023, et suite à la décision d'Eramet de ne plus financer le déficit de sa filiale calédonienne, un accord a été signé entre Eramet et l'Etat français, les conduisant à souscrire à partir d'avril 2024 des obligations subordonnées à durée indéterminée à taux fixe, « TSDI », émises par la SLN,

pour un montant total de 988 millions d'euro (656 millions d'euros pour l'Etat et 332 millions d'euros pour Eramet), dans le but d'apurer les dettes de l'entreprise.

Dans la continuité de cet accord, et Eramet ayant réitéré sa décision de poursuivre son soutien opérationnel mais de ne pas apporter de nouveau financement à la SLN, l'État français a mis en place des financements complémentaires à hauteur de 240 millions d'euros pour l'année 2024.

Fin 2024, un nouveau programme de TSDI supplémentaire de 150 millions d'euros a été souscrit par l'Etat.

Ce soutien financier devrait permettre à l'entité calédonienne de poursuivre son activité en 2025. Les garanties accordées temporairement par Eramet, pour le compte de sa filiale et dans le cadre de l'exploitation de l'usine de Doniambo ainsi que pour les sites miniers situés en province Sud ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2025 pour un montant total de 49,5 millions d'euros. Les garanties concernant les autres sites miniers ont été mises en place jusqu'à la fin des permis d'exploitation directement par la SLN sous la forme de dépôt de garantie, à hauteur de 39 millions d'euros.

Comptablement, les obligations subordonnées à durée indéterminée à taux fixe, « TSDI » émises par SLN et souscrites par l'ETAT français constituent un instrument assimilé à des capitaux propres et ont été comptabilisées sur la ligne intérêts minoritaires dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de 656 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2.5 Abandon et décalage de projets

Recyclage de batteries en France

Le Groupe a annoncé en octobre 2024 la suspension de son projet de recyclage de batteries en France. Cette décision a été prise face aux fortes incertitudes auxquelles le projet était confronté, à la fois sur l'approvisionnement en matières premières de l'usine, et sur les débouchés des sels métalliques issus du recyclage.

Eramet continuera à étudier les fondamentaux de marché nécessaires à la compétitivité d'un tel projet.

Nickel de classe 1 en Indonésie

Après une évaluation approfondie, Eramet et BASF ont décidé en juin de ne pas investir dans leur projet commun de développement et de construction d'une usine de raffinage de nickel et de cobalt à Weda Bay en Indonésie. Eramet continue cependant d'étudier des opportunités en vue de participer à la chaîne de valeur des batteries au nickel pour véhicules électriques en Indonésie, afin de tirer parti des importantes ressources de la mine de Weda Bay.

2.6 Financement

Emprunts

En 2024, Eramet a poursuivi une stratégie de gestion proactive du profil de dette et a étendu la maturité moyenne de la dette de 3 à 3,2 ans :

- d'une part, en prolongeant d'un an le Term Loan (500 M€ à échéance janvier 2028), ainsi que la quasi-totalité du RCF (915 M€ à échéance 2029, 20 M€ restant à échéance 2028),
- d'autre part, en émettant un emprunt obligataire de 500 millions d'euros ; cette deuxième série d'obligations liées au développement durable (« sustainability-linked bonds ») à maturité novembre 2029 et un coupon annuel de 6,5 %, a été couplé au rachat de la souche obligataire à échéance 2025 pour un montant de 300 millions d'euros.

Notation financière

Deux agences de notation, Moody's et Fitch, avaient attribué à Eramet en 2023 des notes de crédit à long terme de respectivement Ba2 et BB+, avec des perspectives stables. Au troisième trimestre 2024, suite au rachat de la part minoritaire de Tsingshan dans Eramine et compte tenu de la dégradation du contexte géopolitique et des marchés sous-jacents du Groupe, Moody's et Fitch ont revu les notes de crédit à long terme d'Eramet à Ba3 et BB, respectivement, avec des perspectives négatives.

NOTE 3 Enjeux climatiques

3.1 Décarbonation

Environ 90% des émissions de gaz à effet de serre d'Eramet (Scope 1 & 2) sont liés à ses activités pyro-métallurgiques de transformation du minerai de manganèse et de nickel.

Eramet s'est fixé pour objectif de réduire de 40 % ses émissions en 2035 par rapport à 2019. Un programme d'actions a été conçu pour atteindre cet objectif ; il se concentre notamment sur les activités pyrométallurgiques. Les principaux projets sont les suivants :

- Le sourcing ou la production d'électricité décarbonée, avec l'étude de l'achat d'électricité renouvelable pour le site de Marietta (USA)
- Les actions d'efficacité énergétique, avec notamment la production d'électricité à partir des gaz d'exhauste dans la production d'alliages de Manganèse
- Le remplacement des carbo-réducteurs fossiles par des biocarbones issus de biomasse (alliages de manganèse)

- Le déploiement de systèmes de capture, liquéfaction, utilisation et / ou séquestration de CO₂ (CCU/CCS). Une unité pilote de capture est en cours d'installation sur le site de Sauda (Norvège) et un partenariat a été conclu en vue de l'utilisation des gaz sur le site de Porsgrunn.

Concernant les activités minières, qui contribuent à hauteur d'environ 10% aux émissions de gaz à effet de serre du groupe, d'autres initiatives de décarbonation sont également en cours ou à l'étude avec notamment la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur nos sites au Sénégal et en Argentine.

Ces projets sont intégrés à la planification long terme d'Eramet, et sont pris en compte dans l'évaluation des actifs pyrométallurgiques (avec notamment la prise en considération d'un prix interne du carbone dans les CAPEX, à 100 €/t).

3.2 Impacts du changement climatique

Eramet adapte son analyse des risques climatiques pour anticiper leurs impacts sur ses activités. Une mise à jour détaillée a été réalisée en 2024 avec AXA Climate afin d'affiner l'évaluation des vulnérabilités climatiques de ses sites.

L'analyse repose sur deux scénarios climatiques : SSP2- 4.5 (réchauffement modéré) et SSP5-8.5 (réchauffement extrême). L'accent est mis sur le scénario le plus impactant pour anticiper les événements climatiques extrêmes. Trois horizons temporels sont pris en compte : baseline (1985- 2014), 2030, et 2050, pertinents pour la planification budgétaire et les décisions d'investissement stratégique.

L'évaluation concerne 25 sites stratégiques, intégrant spécificités géographiques et vulnérabilités locales. L'étude s'appuie sur des modèles climatiques (CMIP5, CMIP6) et des outils spécialisés (Aqueduct, Fathom, GEM) pour quantifier l'exposition aux aléas chroniques (stress thermique, variabilité des précipitations, élévation du niveau de la mer) et aigus (cyclones, tempêtes, incendies, inondations, vagues de chaleur, glissements de terrain).

Aux horizons de temps et scénarios retenus, les évolutions les plus marquantes en matière d'aléas climatiques et de risques sur les infrastructures concernent les *feux de forêt* :

- Au Gabon, sur l'usine de Moanda, avec une fréquence et/ou une intensité en augmentation avec le temps (2030, 2050)
- Aux Etats-Unis, sur le complexe industriel de Marietta, avec une fréquence et/ou une intensité prévue d'augmenter avec le temps (2030, 2050).

Par ailleurs les activités du groupe pourront être impactées dans l'avenir par une évolution des aléas climatiques engendrant des pertes d'exploitation. Les risques les plus importants concernent :

- Les *vagues de chaleur extrême* en Indonésie, sur les plateaux miniers de Moanda au Gabon, au Sénégal, et en Nouvelle-Calédonie (site d'extraction et usine) avec une intensification des aléas dans le temps (2030, 2050) et le degré d'impact du scénario (SSP2-4.5, SSP5-8.5).
- Les *épisodes de sécheresse* au Sénégal, avec une augmentation de fréquence attendus de ces épisodes.
- Les *précipitations importantes* en Indonésie, avec une augmentation de la fréquence prévue pour la plupart des intensités évaluées.

Il n'est pas prévu d'évolution significative des risques pour les autres sites et aléas climatiques.

Ces résultats permettent d'orienter les plans d'adaptation climatique dès 2025, en priorisant les sites les plus vulnérables et en renforçant les infrastructures résilientes.

NOTE 4 Base de préparation des comptes consolidés

4.1 Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Eramet au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis en euros et sont arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, étant également prises en compte les normes IFRS et interprétations IFRIC d'application nouvellement obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1^{er} janvier 2024, qui sont sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- modifications d'IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 - Accords de financement de fournisseurs ;
- modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail.

Réforme fiscale internationale : Pilier 2

En décembre 2022, l'Union européenne a publié la directive 2022/2523 afin de mettre en œuvre la réforme fiscale de l'OCDE. Cette directive s'applique en France à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans ce cadre, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 - Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023, qui introduit une exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des actifs ou passifs d'impôts différés liés à cet impôt minimum.

Le Groupe est dans le champ d'application du Modèle de règles du Pilier 2 (également appelées « Règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition » ou « Règles GloBE »).

Le Groupe a procédé à une évaluation de son exposition potentielle aux règles. Cette évaluation est basée sur les informations disponibles les plus récentes concernant la performance financière des entités constitutives du Groupe. Sur la base de l'évaluation effectuée, le Groupe n'aura pas à payer d'impôt complémentaire pour l'exercice 2024. Par conséquent, l'exposition à l'imposition complémentaire au regard des Règles GloBE est estimée comme non significative.

Activités cédées

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les entités Aubert & Duval et Erasteel, cédées en 2023, sont présentées dans les états financiers consolidés du Groupe comme des activités cédées pour l'exercice 2023.

Changement de devise fonctionnelle des entités argentines et fin du traitement de l'hyperinflation en Argentine selon IAS 29

Comme indiqué dans la note 1 Faits marquants, le démarrage des activités en Argentine a commencé en décembre 2024. Dans ce cadre, et dans la mesure où les principales opérations de ventes seront libellées en dollars, la devise fonctionnelle des entités argentines a été modifiée. Ces entités sont désormais consolidées en USD depuis le 1^{er} janvier 2024.

Aussi, en 2024 Le Groupe n'applique plus IAS 29 Information financière dans les économies hyperinflationnistes au titre de l'activité de sa filiale Eramine en Argentine.

NOTE 5 Performance opérationnelle des activités du Groupe – Information sectorielle

Le groupe Eramet est composé des activités Nickel, Manganèse, Sables Minéralisés et Lithium. La division Alliages Haute Performance qui regroupait les activités d'Aubert & Duval et d'Erasteel a été cédée au cours de l'exercice 2023. Chaque activité offre des services et produits différents et exige des technologies et stratégies commerciales distinctes. Leur performance opérationnelle et financière est donc suivie séparément et leur contribution aux principaux indicateurs financiers du Groupe est présentée ci-dessous.

2

MÉTHODE COMPTABLE

L'information financière sur les Activités est préparée selon les principes comptables adoptés pour le Reporting du Groupe.

Les transactions entre Activités sont effectuées dans des conditions de marché.

Le périmètre et les principes des données financières de gestion, présentés dans le reporting du Groupe, sont identiques aux données financières publiées.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le Comité Exécutif (Comex), principal décideur opérationnel, évalue régulièrement les performances de chaque Activité selon les indicateurs suivants :

- **Chiffre d'affaires ;**
- **Chiffre d'affaires ajusté (hors SLN)**, correspondant au Chiffre d'affaires incluant la quote-part d'Eramet dans le chiffre d'affaires des joint-ventures significatives mises en équivalence dans les comptes du Groupe, retraité de l'off-take de toute ou partie de l'activité le cas échéant ; et excluant également le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de nickel et autres de la SLN, en tant que société *standalone* (le chiffre d'affaires lié au négoce du ferronickel restant comptabilisé dans le chiffre d'affaires ajusté)
- **EBITDA**, correspondant au Résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et provisions mais incluant les variations nettes des dépréciations sur actifs circulant (stock, créances commerciales et autres créances) ;
- **EBITDA ajusté (hors SLN)**, correspondant à l'EBITDA incluant la quote-part d'Eramet dans l'EBITDA des joint-ventures matérielles mises en équivalence dans les comptes du Groupe ; et excluant l'EBITDA de la SLN en tant que société *standalone* (l'EBITDA lié à l'activité de négoce de ferronickel restant comptabilisé dans l'EBITDA ajusté).
- **Résultat opérationnel courant (ROC)**, regroupant l'EBITDA, les amortissements et les provisions pour risques et charges. Le ROC exclut les transactions significatives jugées comme inhabituelles, notamment les événements liés aux restructurations, les pertes de valeur et les cessions d'actifs ; Le **résultat opérationnel courant (hors SLN)** est défini comme le résultat opérationnel courant, retraité du résultat opérationnel de la SLN.
- **Flux de trésorerie généré par l'activité** regroupant l'EBITDA, les autres flux opérationnels de trésorerie sans incidence sur l'EBITDA et la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- **Investissements industriels**, regroupant les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le Comex suit également des indicateurs consolidés tels que :

- **Résultat net part du Groupe (RNPG)**, défini comme le résultat net après impôt attribuable aux actionnaires d'Eramet compte tenu du pourcentage d'intérêts minoritaires dans chaque filiale contrôlée ; Le **résultat net (hors SLN), part du Groupe** est défini comme le résultat net, retraité de la part du Groupe dans le résultat net de la SLN.
- **Endettement financier net**, représentant la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture de la dette ;
- **Gearing**, défini comme le ratio d'endettement financier net sur capitaux propres totaux (Groupe et minoritaires).

Les structures Holding qui assurent les services centraux du Groupe (gestion de la trésorerie, des risques de change, la gestion de la réassurance Groupe) ne constituent pas une Activité. *Leurs* agrégats sont donc présentés dans une colonne avec les éliminations des opérations inter-Activités (Holding et éliminations).

5.1 Réconciliation de l'EBITDA des indicateurs financiers publiés

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	2 933	3 251
Autres revenus	93	89
Matières premières et achats consommés	(971)	(1 101)
Charges externes	(1 063)	(1 255)
Coût du personnel	(588)	(602)
Impôt et taxes	(16)	(18)
Variation nette des dépréciations sur actif circulant	(16)	(17)
EBITDA	371	347
Dotations aux amortissements d'exploitation	(248)	(240)
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation (hors actif circulant)	(27)	20
Résultat opérationnel courant	97	127
Autres éléments du résultat opérationnel	(46)	(320)
Résultat opérationnel	51	(193)
Coût de l'endettement financier	(118)	(85)
Autres charges et produits financiers	(57)	83
Résultat financier	(175)	(2)
Quote-part dans les résultats des co-entreprises et entreprises associées	166	295
Impôts sur les résultats	(94)	(88)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(52)	12
Résultat net des activités cédées ⁽¹⁾	-	6
<i>Résultat net de la période</i>	<i>(52)</i>	<i>18</i>
• part des minoritaires	(66)	(91)
• part du Groupe	14	109

(1) En 2023, en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les UGT Erasteel et Aubert & Duval sont présentées comme des activités cédées, Aubert & Duval ayant été cédé en avril 2023 et Erasteel en juin 2023.

5.2 Indicateurs de performance par activité

(en millions d'euros)	Activités minières				Holding et éliminations et autres	Total des activités poursuivies	SLN	Total des activités	Alliages Haute Performance	Éliminations	Total Activité poursuivies et abandonnées
	Manganèse	Nickel	Sables Minéralisés	Lithium							
EXERCICE 2024											
Chiffre d'affaires	2 025	138	311	-	405	2 879	54	2 933	-	-	2 933
EBITDA	563	(5)	120	(26)	(110)	542	(171)	371	-	-	371
Résultat opérationnel courant	354	(5)	87	(26)	(128)	281	(184)	97	-	-	97
Flux net de trésorerie généré par l'activité	364	(202)	110	(99)	(293)	(121)	(4)	(125)	-	-	(125)
Investissements industriels (incorporels et corporels)	273	28	59	327	11	698	(12)	687	-	-	687
EXERCICE 2023											
Chiffre d'affaires	1 978	179	275	-	613	3 044	206	3 251	346	-	3 597
EBITDA	499	4	105	(17)	(107)	485	(138)	347	(9)	7	346
Résultat opérationnel courant	361	4	62	(17)	(118)	291	(164)	127	(13)	7	121
Flux net de trésorerie généré par l'activité	328	(18)	81	62	(211)	242	(1)	241	(71)	2	172
Investissements industriels (incorporels et corporels)	378	38	65	226	17	724	(18)	706	26	-	732

5.3 Chiffre d'affaires ajusté, Ebitda ajusté, Résultat opérationnel courant (hors SLN), Résultat net (hors SLN) - part Groupe, et Free-cash flow ajusté

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 933	3 251
Quote-part de Chiffre d'affaires des co-entreprises et entreprises associées:		
PT Weda Bay (38,7%)	498	573
CHIFFRE D'AFFAIRES ajusté	3 431	3 824
Chiffre d'affaires SLN	54	206
CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ HORS SLN	3 377	3 618

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
EBITDA	371	347
Quote-part de l'EBITDA des co-entreprises et entreprises associées:		
PT Weda Bay (38,7%)	271	425
EBITDA ajusté	642	772
EBITDA SLN	(171)	(138)
EBITDA AJUSTÉ HORS SLN	814	910

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat opérationnel courant du Groupe	97	127
Résultat opérationnel courant SLN	(184)	(164)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (HORS SLN)	281	291

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net Groupe - Part du groupe	14	109
Résultat net - Part du groupe SLN ⁽¹⁾	(130)	(249)
RÉSULTAT NET GROUPE (HORS SLN) - PART DU GROUPE	144	358

(1) En 2023, le résultat net part groupe de la SLN comprenait -122 M€ correspondant à la perte de valeur sur les actifs de la SLN (56% de l'impairment de 218 M€)

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Free Cash Flow	(669)	(243)
Retraité des éléments suivants :		
(1) Injection de capital de Tsingshan dans le projet Centenario	104	321
(2) Financement accordé par l'État français à la SLN (TSDI) pour neutraliser la consommation de trésorerie de l'entité calédonienne en 2024	257	-
FREE CASH FLOW AJUSTÉ	(308)	78

5.4 Chiffre d'affaires, investissements industriels et actifs non courants par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie	Océanie	Afrique	Amérique du Sud	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES (DESTINATION DES VENTES)									
Exercice 2024	34	764	52	696	855	24	100	408	2 933
Exercice 2023	43	663	403	1 011	944	71	75	41	3 251
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS (INCORPORELS ET CORPORELS)									
Exercice 2024	32	34	3	-	1	15	274	328	687
Exercice 2023	35	69	29	-	-	19	327	227	706
ACTIFS NON COURANTS (HORS IMPÔTS DIFFÉRÉS)									
31 décembre 2024	316	332	70	-	389	99	1 881	872	3 959
31 décembre 2023	297	310	70	-	315	76	1 804	367	3 240

5.5 Indicateurs de performance consolidés

Les informations sectorielles sont complétées par les principaux indicateurs de performance consolidés suivis par le Comex. Ces indicateurs sont issus du Reporting du Groupe et utilisés pour la communication financière des résultats et de la performance du Groupe.

5.5.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	2 933	3 251
EBITDA	371	347
Amortissement sur actif immobilisé	(248)	(240)
Provisions pour risques et charges	(27)	20
Résultat opérationnel courant	97	127
(Dépréciations d'actifs) / Reprises	(13)	(218)
Autres produits et charges opérationnels	(32)	(102)
Résultat opérationnel	51	(193)
Résultat financier	(175)	(2)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	166	295
Impôts sur les résultats	(94)	(88)
Résultat net des activités poursuivies	(52)	12
Résultat net des activités cédées ⁽¹⁾	-	6
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	(52)	18
• part des minoritaires	(66)	(91)
• part du Groupe	14	109
Résultat de base par action (en euros)	0,50	3,80

(1) En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les UGT Erasteel et Aubert & Duval sont présentées comme des activités cédées, Aubert & Duval ayant été cédé en avril 2023 et Erasteel en juin 2023.

5.5.2 Tableau de flux de l'endettement net

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
EBITDA	371	347
Impact trésorerie des éléments sous l'EBITDA	(311)	(179)
Marge brute d'autofinancement	60	168
Variation de BFR	(186)	73
Flux net de trésorerie générée par l'activité poursuivie (A)	(126)	241
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Investissements industriels	(687)	(706)
Autres flux d'investissements	144	222
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement de l'activité poursuivie (B)	(543)	(484)
Flux net de trésorerie lié aux opérations sur fonds propres de l'activité poursuivie ⁽¹⁾	14	124
Incidence des variations de cours des devises et autres	(22)	(8)
Acquisition de droits d'utilisation IFRS 16	(6)	(10)
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT PRISE EN COMPTE DES FLUX AVEC LES ACTIVITÉS CÉDÉES	(683)	(137)
Flux de trésorerie net des activités poursuivies réalisés avec les activités cédées	-	(133)
Variation de l'endettement financier net des activités poursuivies	(683)	(270)
VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DES ACTIVITÉS CÉDÉES AVANT PRISE EN COMPTE DES FLUX AVEC LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	-	(102)
Flux de trésorerie net des activités cédées réalisés avec les activités poursuivies	-	133
Variation de l'endettement financier net des activités cédées ⁽²⁾	-	31
(AUGMENTATION) / DIMINUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(683)	(239)
(Endettement financier net) d'ouverture des activités poursuivies	(614)	(344)
(Endettement financier net) d'ouverture des activités cédées	-	(31)
(Endettement financier net) de clôture des activités poursuivies	(1 297)	(614)
(Endettement financier net) de clôture des activités cédées	-	-
FREE CASH FLOW (A) + (B)	(669)	(243)

(1) dont 656 millions d'euros de l'impact du TSDI (SLN) compensés par l'impact de -663 millions d'euros correspondant au prix payé pour le rachat des titres Eramine à Tsinghan et 114 millions de dividendes reçus de Weda Bay

(2) en 2023, en application de la norme IFRS 5 - "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les UGT Erasteel et Aubert & Duval sont présentées comme des activités cédées en 2023.

La réconciliation de la trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie, avec l'endettement financier net du Reporting du groupe Eramet se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	631	1 084
Autres actifs financiers courants	282	522
Instruments financiers (Juste valeur de la dette)	14	7
Emprunts	(2 151)	(2 144)
Dettes d'obligations locatives (IFRS 16)	(73)	(83)
ENDETTEMENT FINANCIER NET - REPORTING	(1 297)	(614)

5.5.3 Présentation économique du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif immobilisé	3 943	3 231
Stocks	692	619
Clients	217	221
Fournisseurs	(384)	(445)
BFR simplifié	525	395
Autres éléments de BFR	(78)	(41)
BFR total	447	354
Instruments financiers dérivés	(8)	15
TOTAL ACTIF	4 382	3 600

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres – part du Groupe	1 441	1 600
Minoritaires	698	394
Capitaux propres	2 139	1 994
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants	(927)	(1 613)
Emprunts	2 224	2 227
Endettement financier net	1 297	614
Ratio endettement financier net / capitaux propres (gearing)	61%	31%
Provisions et engagements liés au personnel	789	810
Impôts différés nets	157	182
Instruments financiers dérivés	-	-
TOTAL PASSIF	4 382	3 600

NOTE 6 **Résultat opérationnel courant (ROC)**

Le résultat opérationnel courant (ROC), reflète la performance des activités ordinaires du groupe Eramet présentée et définie dans la note 5.

6.1 **Chiffre d'affaires**

MÉTHODE COMPTABLE

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé de ventes de minerais (nickel et manganèse) et de produits manufacturés (aciers spéciaux, alliages, superalliages, etc.) à des tiers, ainsi que des obligations de performances connexes telles que la prestation de transport ou d'assurance en fonction des incoterms contractuels.

Le chiffre d'affaires résultant de la vente de ces produits et prestations est enregistré à partir du moment où le contrôle sur le produit vendu et la prestation rendue a été transféré au client.

Le chiffre d'affaires relatif à l'obligation de performance de transport et d'assurance est déterminé en fonction du prix contractuel de ces obligations et est reconnu à l'avancement.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève pour l'exercice 2024 à 2 933 millions d'euros contre 3 251 millions d'euros au titre de l'exercice 2023, soit une baisse de - 9,8 % (- 318 millions d'euros).

La répartition par Activité est présentée dans la note 5.

6.2 **Autres revenus, matières premières et achats consommés, charges externes et impôts et taxes**

MÉTHODE COMPTABLE

Les coûts et charges mentionnées sont principalement composés des coûts supportés dans les installations industrielles, minières et métallurgiques.

Les « Autres revenus » comprennent notamment des éléments rattachés au résultat opérationnel courant tels que les écarts de change sur le chiffre d'affaires et les indemnités d'assurance reçues.

Les « Matières Premières et achats consommés » comprennent la consommation des matières premières, les coûts d'énergie et les coûts logistiques et de transport sur achat. Ce poste inclut également les effets de variation et de valorisation des stocks de matières premières, en-cours de production et produits finis.

Les « Charges Externes » comprennent les frais de transport sur ventes, de prestations de maintenance et les autres charges externes. Ce poste inclut également les charges de location (hors IFRS 16).

Les « Impôts et taxes » comprennent les impôts et taxes liés à l'activité et non considérés comme de l'impôt Société.

Les transactions en devises sont comptabilisées en fonction des cours de change mensuel du mois de la date de réalisation des transactions. Les gains et pertes résultant de la conversion des créances et dettes d'exploitation en devises sont enregistrés dans le résultat opérationnel courant.

Pour les transactions couvertes, les écarts de change provenant de la différence entre le cours mensuel de comptabilisation des ventes et des encaissements ou des achats et des règlements et le cours de couverture du dénouement des opérations sont également comptabilisés dans le résultat opérationnel courant.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La date d'une transaction est la date à laquelle celle-ci s'est réalisée.

Pour des raisons pratiques, la date de transaction en devise retenue est le mois au cours duquel la transaction est comptabilisée.

Ainsi, le cours de comptabilisation des opérations en devises au cours d'un mois correspond à la moyenne journalière des cours en vigueur du mois précédent.

6.3 Dotation aux amortissements d'exploitation et variation nette des provisions et dépréciation d'exploitation

MÉTHODE COMPTABLE

AMORTISSEMENTS D'EXPLOITATION

Les immobilisations sont amortissables dès lors que leur usage attendu est limité dans le temps ou en fonction des unités de production.

Lorsque la durée ou le rythme d'utilisation d'un actif ne peut être déterminé de façon fiable, la méthode linéaire est appliquée.

La méthode d'amortissement retenue est appliquée de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

L'amortissement commence à la date de mise en service du bien.

Toute modification significative de l'utilisation prévue du bien, par exemple la durée ou le rythme d'utilisation, entraîne la révision de l'amortissement de l'année et des années à venir. De même, en cas de dotation ou de reprise de dépréciations résultant de la comparaison entre la valeur recouvrable d'un actif immobilisé et sa valeur comptable (note 11 « Investissements »), la base amortissable est modifiée de manière prospective, c'est-à-dire que l'amortissement sera ajusté en fonction de la nouvelle durée ou du nouveau rythme d'utilisation pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

Les amortissements de l'exercice sont comptabilisés dans une rubrique isolée, Dotation aux amortissements d'exploitation, qui se situe dans le résultat opérationnel courant.

Les biens inscrits au bilan au titre des Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16) sont amortis sur la durée d'utilisation du droit identifié. Au compte de résultat, les amortissements relatifs à ces contrats sont enregistrés en résultat opérationnel courant sur la ligne « Dotations aux amortissements d'exploitation ».

Les droits d'utilisation correspondant aux baux commerciaux 3-6-9 sont amortis sur la durée estimée de prise de bail de ces baux commerciaux.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Voir note 14.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le groupe Eramet utilise deux modes d'amortissement : la méthode de l'amortissement linéaire et la méthode des unités de production.

MÉTHODE DE L'AMORTISSEMENT LINÉAIRE

La production des domaines miniers du Groupe étant relativement stable un amortissement linéaire a été retenu.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes au 31 décembre 2024 :

- constructions entre 10 et 50 ans ;
- installations industrielles et minières entre 5 et 50 ans ;
- autres immobilisations corporelles entre 2 et 10 ans.

Les biens investis dans les concessions du Groupe (Setrag, Comilog et Grande Côte, Eramine) sont amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si celle-ci est inférieure.

Les logiciels informatiques sont amortis sur des durées variables n'excédant pas cinq ans.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

MÉTHODE DES UNITÉS DE PRODUCTION

Les bénéfices économiques issus de l'utilisation de certains actifs industriels sont déterminés en relation avec le niveau de production, notamment dans la phase de lancement de nouvelles unités de production. Ainsi, ces actifs sont amortis selon la méthode des unités de production.

Le calcul des amortissements tient compte des quantités produites au cours de l'exercice, exprimées en pourcentage des quantités totales des produits à extraire ou à produire au cours des exercices actuel et futurs.

Lorsque la production n'est pas réputée fluctuer de manière significative d'une année à l'autre, de même que les actifs dont la durée de vie matérielle est inférieure à la durée de vie de l'usine ou de la mine à laquelle ils se rapportent, les biens sont alors amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire exposée ci-dessus sur la durée de vie de l'usine ou de la mine.

RÉVISION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque fin d'exercice. Les variations s'analysent comme des changements d'estimations et n'ont d'effet que sur l'exercice en cours et les exercices postérieurs.

Le groupe Eramet évalue ses actifs existants et la durée d'amortissement dans le cadre de l'examen des plans de mine (Activité Nickel, Activité Manganèse, Activité Sables Minéralisés, Activité Lithium) et d'exploitation des usines à la fin de chaque exercice. Quand il est établi que la durée de vie des actifs affectés ne reflète pas la période restante de bénéfice attendu, des modifications prospectives sont faites sur leur durée d'amortissement. Les incertitudes sont inhérentes à l'estimation des quantités de réserves et de ressources, notamment en ce qui a trait aux hypothèses concernant les prix futurs, la géologie des mines, les méthodes d'exploitation utilisées et les coûts connexes engagés pour développer et exploiter ces réserves et ressources. Des changements dans ces hypothèses pourraient entraîner des ajustements importants des estimations des réserves et ressources, ce qui pourrait être à l'origine des dépréciations ou des modifications de la charge d'amortissement dans les périodes futures. En cas d'indice de perte de valeur, un test d'*impairment* est effectué et les conclusions sont tirées, le cas échéant.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Immobilisations incorporelles	(26)	(27)
Immobilisations corporelles	(222)	(213)
TOTAL	(247)	(240)
Dépréciations nettes sur créances commerciales	(3)	(1)
Dépréciations nettes sur stocks	(15)	(13)
Dotations nettes sur provisions risques et charges	(26)	20
TOTAL	(291)	(235)

NOTE 7 Résultat net part du Groupe (RNPG) et intérêts minoritaires

Le résultat net part du Groupe (RNPG), est le résultat net de l'exercice après impôts, attribuable aux actionnaires d'Eramet, compte tenu des minoritaires présents dans chacune des sociétés du Groupe.

Au-delà du résultat opérationnel courant, le résultat net de l'exercice inclut les éléments suivants :

- autres éléments du résultat opérationnel (voir ci-dessous) ;

- résultat financier (note 8) ;
- quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées (note 11) ;
- impôts sur les résultats (note 12).

7.1 Autres éléments du résultat opérationnel

MÉTHODE COMPTABLE

Les autres éléments du résultat opérationnel comprennent des produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants particulièrement significatifs que le groupe Eramet présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment les éléments suivants :

- frais de restructuration ;
- coûts encourus sur des projets en développement dont la faisabilité technique et la rentabilité ne sont pas encore démontrées ;
- liquidations et modifications de régime à prestations définies ;
- litiges et risques inhabituels ;
- plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- pertes de valeur sur les goodwill et sur les actifs immobilisés.

7.1.1 Détail par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Dépréciations d'actifs et pertes de valeur	(13)	(218)
Autres produits et charges opérationnels hors dépréciations	(32)	(101)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(46)	(319)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Projet Relieve (projet de recyclage des batteries en France)	(5)	(6)
Projet Lithium	(9)	(21)
Projet SonicBay (partenariat avec BASF)	(3)	(15)
Autres projets	(5)	(2)
Projets de développement	(22)	(44)
Restructurations et plans sociaux	(3)	(5)
Coûts générés lors des événements en Nouvelle-Calédonie	(32)	-
Autres éléments	24	(52)
Autres produits et charges	(11)	(57)
TOTAL - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS HORS DÉPRÉCIATIONS	(32)	(101)

7.1.2 Dépréciation d'actifs et perte de valeur

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Pertes sur tests de dépréciation – Actifs	(13)	(218)
Reprise de dépréciation	-	-
TOTAL – DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET PERTES DE VALEUR	(13)	(218)

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Activités Nickel	(13)	(218)
Activités Lithium	-	-
TOTAL – DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET PERTES DE VALEUR	(13)	(218)

En 2024 le solde correspond aux coûts liés à l'abandon du projet Sonic Bay en Indonésie. En 2023 le solde correspondait à la perte de valeur comptabilisée pour les actifs de la SLN.

7.2 Résultat net par action – part du Groupe

MÉTHODE COMPTABLE

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Ce nombre moyen d'actions en circulation est calculé hors actions d'auto-détention.

Le résultat net dilué par action est obtenu en tenant compte du résultat net part du Groupe et du nombre d'actions corrigé des effets de dilution potentiels essentiellement représentés par des plans de souscription et d'achats d'actions accordés au personnel.

	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action ⁽¹⁾	Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action ⁽¹⁾
Résultat par action de base des activités poursuivies	14	28 623 741	0,50	103	28 591 485	3,59
Résultat par action de base des activités en cours de cession	-	28 623 741	-	6	28 591 485	0,20
Résultat par action de base	14	28 623 741	0,50	109	28 591 485	3,80
Résultat dilué par action des activités poursuivies ⁽¹⁾	14	28 915 370	0,50	103	28 941 883	3,54
Résultat dilué par action en cours de cession ⁽¹⁾	-	28 915 370	-	6	28 941 883	0,13
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION ⁽¹⁾	14	28 915 370	0,50	109	28 941 883	3,75

(1) Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est réputé égal à ce dernier, les instruments étant alors considérés comme anti-dilutifs.

7.3 Part des participations ne donnant pas le contrôle – intérêts minoritaires

	% des minoritaires	Quote-part		Quote-part	
		résultats	capitaux propres	résultats	capitaux propres
		Exercice 2024	31 décembre 2024	Exercice 2023	31 décembre 2023
<i>(en millions d'euros)</i>					
À L'OUVERTURE		-	394	-	464
Résultat de la période		-	(66)	-	(91)
Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers		-	(1)	-	(1)
Écarts de conversion		-	52	-	(538)
Sous-total autres éléments du résultat global		-	(15)	-	(629)
Distributions de dividendes		-	(39)	-	(87)
Cession des titres Eramine par Tsingshan à Eramet		-	(408)	-	-
TSDI SLN		-	656	-	288
Augmentation de capital Eramine Sudamerica			109		
Autres mouvements		-	1	-	358
À LA CLÔTURE		(66)	698	(91)	394
Setrag	67,51%	(24)		(25)	
Société Le Nickel-SLN	44,00%	(102)	90	(196)	(464)
Comilog S.A.	36,29%	69	631	97	600
Grande Côte Opérations	10,00%	5	22	3	17
Eramine Sudamerica	49,90%	-	-	30	261
Eramine Sudamerica	100,00%	(14)	(1)		
Interforge	4,30%	-	-	(0)	-

Voir tableau « Variation des capitaux propres ».

NOTE 8 Endettement financier net et capitaux propres

8.1 Endettement financier net

L'endettement financier net représente la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée des actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture liés aux emprunts.

MÉTHODE COMPTABLE

Les emprunts sont initialement comptabilisés sur la base du montant reçu, diminué des coûts de financement engagés. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti. Tout écart entre les montants reçus et la valeur de remboursement de l'emprunt est comptabilisé, au compte de résultat dans le résultat financier (coût de l'endettement), sur la durée de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Lorsque la renégociation d'un emprunt ne modifie pas substantiellement la dette selon les critères IFRS 9, celle-ci est alors conservée au bilan, en étant réévaluée au taux d'intérêt effectif global sur la base des nouveaux flux contractuels. L'impact de cette réévaluation est constaté via compte de résultat.

Les contrats de crédit-bail et de location financière sont considérés comme des achats en substance et sont enregistrés en dettes financières. Les autres contrats de locations éligibles à IFRS 16 sont enregistrés sur les lignes de dettes d'obligations locatives.

Ces contrats sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements fixes futurs.

Le Groupe utilise des taux d'actualisation correspondant aux taux d'endettement marginal par devise par portefeuille de contrats de location d'actifs, regroupés en fonction notamment de la durée de la location, du sous-jacent financé (catégorie d'actif), de l'environnement économique. Ces taux sont déterminés par pays et par duration.

Au 31 décembre 2024, le taux moyen d'endettement IFRS 16 est de 10,4 % (10,1 % au 31 décembre 2023).

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts	(2 151)	(2 144)
• Emprunts auprès des marchés financiers	(1 092)	(904)
• Emprunts auprès des établissements de crédit	(831)	(695)
• Découverts bancaires et banques créditrices	(68)	(97)
• Dettes financières de crédit-bail	(11)	(17)
• Autres emprunts et dettes financières	(149)	(431)
Dettes d'obligations locatives	(73)	(83)
Instruments dérivés - Juste valeur de la dette	14	7
Autres actifs financiers courants	282	522
Trésorerie et équivalents de trésorerie	631	1 084
• Équivalents de trésorerie	29	433
• Trésorerie	602	651
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 297)	(614)
Endettement financier net – part à plus d'un an	(1 883)	(1 606)
Endettement financier net – part à moins d'un an	586	992

8.2 Emprunts

8.2.1 Emprunts et dette d'obligation locative par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts	2 151	2 144
• Emprunts auprès des marchés financiers	1 092	904
• Emprunts auprès des établissements de crédit	831	695
• Découverts bancaires et banques créditrices	68	97
• Dettes financières de crédit-bail	11	17
• Autres emprunts et dettes financières	149	431
Dettes d'obligations locatives	73	83
TOTAL	2 224	2 227
Part à plus d'un an	1 883	1 606
Part à moins d'un an	341	621

8.2.2 Emprunts auprès des marchés financiers et des établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	Nominal <i>(en millions de devises)</i>	Taux d'intérêt	Maturité	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunt obligataire - ERAMET S.A.	300 M€	5,875%	2025	-	310
Emprunt obligataire - ERAMET S.A. ⁽¹⁾	500 M€	7,000%	2028	524	522
Placement privé euro - ERAMET S.A. ⁽²⁾	500 M€	6,500%	2029	496	-
Placement privé euro - ERAMET S.A. ⁽³⁾	50 M€	5,290%	2026	21	21
Placement privé euro - ERAMET S.A. ⁽³⁾	50 M€	5,100%	2026	51	51
EMPRUNTS AUPRÈS DES MARCHÉS FINANCIERS				1 092	904
Banque européenne d'investissement - ERAMET S.A.	80 M€	1,736%	2025	9	18
Banque européenne d'investissement - ERAMET S.A.	60 M€	1,580%	2030	46	53
Banque européenne d'investissement - ERAMET S.A.	67 M\$	3,550%	2030	50	55
IFC / PROPARCO - Setrag	85 M€	Euribor + 4%/5%	2031	141	162
Crédit syndiqué ⁽⁴⁾	935M€	Euribor + 1,15%	2027	-	-
<i>Term Loan (Multicurrency Term Loan Facility Agreement) ⁽⁵⁾</i>	502 M€	Euribor 3 m. + 3,00%	2027	452	358
CAT Finance - Comilog		Euribor 3 m. + 4,00%	2026	9	16
CAT Finance - Setrag		Euribor 3 m. + 4,40%	2031	23	26
Eramet Norway - prêt de transition énergétique	16,25 M€	4,050%	2029	16	-
Pension Livrée - Metal Securities	67 M€		2025	67	-
Autres emprunts auprès des établissements de crédit				18	7
EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				831	695

(1) Emission obligataire du 22 Mai 2023

(2) Emission obligataire du 30 Mai 2024

(3) Assorti de puts investisseurs exerçables à l'issue de la 7ème année, soit depuis 2021

(4) La ligne de crédit a été renouvelée en 2022 pour 935M€

(5) Renégocié en janvier 2023 avec échéance 2027. La ligne de crédit a été tirée en 2024

Certains emprunts sont soumis à des ratios ou covenants financiers (note 9.4.6).

8.2.3 Variation de l'exercice (emprunts et dettes d'obligations locatives)

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	2 144	1 913
Nouveaux emprunts	847	1 419
Remboursements d'emprunts	(482)	(1 118)
Variation des découverts bancaires	(29)	(69)
Variation des intérêts courus non échus	(8)	17
Variations de périmètre	0	(28)
Écarts de conversion et autres mouvements	(321)	10
À LA CLÔTURE - EMPRUNTS	2 151	2 144

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	83	91
Variations des dettes d'obligations locatives (IFRS 16)	(12)	(6)
Variations de périmètre	(0)	(0)
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(2)
À LA CLÔTURE - OBLIGATIONS LOCATIVES	73	83

Les nouveaux emprunts correspondent principalement au nouvel emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à l'augmentation du Term Loan de 143 millions d'euros, à la mise en place d'une pension livrée par Metal Securities de 67 millions d'euros, d'un nouveau prêt à la transition énergétique au bénéfice d'Eramet Norway de 16 millions d'euros, au tirage de ligne de crédit Comilog Dunkerque pour 13 millions d'euros complémentaires, à l'augmentation du prêt actionnaires Meridiam de 38 millions d'euros.

Les remboursements d'emprunts correspondent principalement au remboursement de l'emprunt obligataire anticipé pour 300 millions d'euros, au remboursement de 50 millions d'euros du Term Loan, au remboursement des prêts accordés par la BEI de 21 millions d'euros, au remboursement du financement accordé par IFC et Proparco à Setrag pour 22 millions d'euros, au remboursement des billets de trésorerie de 60 millions d'euros.

La dette de la SLN a été reclassée en capitaux propres pour 260 millions d'euros (cf note 2.4).

8.2.4 Emprunts et dettes d'obligations locatives par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Euro	2 026	1 918
Dollar américain	160	173
Franc CFA	13	53
Couronne norvégienne	5	3
Autres devises	20	80
TOTAL	2 224	2 227

8.2.5 Lignes de crédit confirmées

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Lignes de crédit confirmées non utilisées ⁽¹⁾	1 243	1 383
RCF crédit syndiqué	935	935
Term Loan	-	145
Prepayment Lithium - Glencore	308	290
Comilog Dunkerque	-	13

(1) Les covenants bancaires rattachés aux lignes de crédit sont entièrement respectés. Ces covenants portent sur le ratio d'endettement financier net du Groupe ramené aux capitaux propres.

8.2.6 Emprunts et dettes d'obligations locatives par taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sans intérêt	5	11
Taux d'intérêts fixes	1 596	1 580
• inférieurs à 5 %	210	387
• entre 5 % et 10 %	1 371	1 177
• supérieurs à 10 %	15	16
Taux d'intérêts variables	623	637
• inférieurs à 5 %	605	569
• entre 5 % et 10 %	18	67
• supérieurs à 10 %	-	-
TOTAL	2 224	2 227

8.2.7 Échéancier des emprunts et dettes d'obligations locatives

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS (HORS DETTE D'OBLIGATION LOCATIVE, Y COMPRIS DETTE DE CRÉDIT-BAIL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À moins d'un an	322	603
Entre un an et cinq ans	1 692	1 409
À plus de cinq ans	137	132
TOTAL	2 151	2 144

ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES DE CRÉDIT-BAIL ET DETTES D'OBLIGATIONS LOCATIVES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur nominale	Valeur actualisée	Valeur nominale	Valeur actualisée
DETTE LIÉE AUX CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL				
À moins d'un an	6	6	8	8
Entre un an et cinq ans	5	5	9	9
À plus de cinq ans	-	-	-	-
Total avant charges d'intérêt	11	11	17	17
Charges d'intérêts futures	-	-	-	-
DETTE D'OBLIGATION LOCATIVE				
À moins d'un an	26	19	26	18
Entre un an et cinq ans	52	38	65	48
À plus de cinq ans	32	16	36	17
Total avant charges d'intérêt	110	73	127	83
Charges d'intérêts futures	-	37	-	44
TOTAL	121	121	144	144

8.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

MÉTHODE COMPTABLE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les dépôts à vue à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les emprunts. Les équivalents de trésorerie qui correspondent à des valeurs mobilières de placement sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur juste valeur. Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles en trésorerie et soumises à un risque négligeable de changement de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net de la période.

8.3.1 Détail par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	602	651
Équivalents de trésorerie	29	433
TOTAL	631	1 084

8.3.2 Détail par devise

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Euro	349	553
Dollar américain	149	375
Yuan Renminbi (Chine)	-	1
Couronne norvégienne	40	26
Autres devises	93	128
TOTAL	631	1 084

8.3.3 Détail par type de taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sans intérêt	586	617
Taux d'intérêts fixes	16	154
Taux d'intérêts variables	29	312
TOTAL	631	1 084

8.3.4 Détail par type de placements

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent essentiellement à des dépôts à vue non rémunérés. Le poste trésorerie comprend les rubriques disponibilités.

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement des placements gérés par la société Metal Securities.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
OPCVM monétaires	19	273
Titres de Créance Négociable (TNC)	-	160
Comptes bancaires rémunérés	-	-
Placements Grande Côte	10	-
Équivalents de trésorerie	29	433
Trésorerie	602	651
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	631	1 084

La variation d'une période à l'autre est analysée par l'intermédiaire du tableau de flux de trésorerie établi selon la méthode indirecte.

8.4 Tableau des flux de trésorerie

8.4.1 Charges et produits sans incidence sur la trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Amortissements, dépréciations et provisions	151	324
Charges de désactualisation	8	8
Instruments financiers	(22)	(19)
Impôts différés	112	(3)
Effet des déconsolidations au compte de résultat	-	96
Effet des ajustements d'hyperinflation au compte de résultat	-	(27)
Écarts de change latents	29	72
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	(166)	(295)
CHARGES ET PRODUITS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE	112	156

8.5 Actifs financiers courants

MÉTHODE COMPTABLE

Ces actifs sont principalement composés d'obligations de sociétés européennes cotées à court ou moyen terme et de bons de capitalisation émis par des sociétés d'assurance, dont l'objectif est de percevoir les flux contractuels.

Ces obligations sont évaluées à leur juste valeur lors de leur première comptabilisation. La juste valeur correspond à la valeur boursière pour les obligations cotées et, pour les obligations non cotées, à des estimations réalisées à partir de critères financiers spécifiques à la situation particulière de chaque obligation (transactions similaires ou valeur actualisée des flux futurs de trésorerie).

Les autres placements classés en actif financiers sont essentiellement des titres de créances négociables et valorisés à la juste valeur par résultat.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées au compte de résultat.

La variation nette des actifs financiers courants de -240 millions d'euros entre 2024 et 2023 (- 15 millions d'euros entre 2023 et 2022) est présentée dans les flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement et correspond essentiellement à la cession de valeurs mobilières de placement par MSEC.

8.6 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Coût de l'endettement net	(118)	(85)
Autres produits et charges financiers	(57)	83
RÉSULTAT FINANCIER	(175)	(2)

8.6.1 Coût de l'endettement net

MÉTHODE COMPTABLE

Le coût de l'endettement net regroupe les charges liées à la dette brute, les charges d'intérêts liés aux « obligations locatives » (IFRS 16) et les produits financiers relatifs aux obligations et valeurs mobilières de placements.

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette et les autres coûts engagés dans le cadre d'un emprunt. Les coûts d'emprunt directement rattachés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif dont la mise en service demande plus de 12 mois sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'intérêts	37	41
Charges d'intérêts	(163)	(134)
Coût amorti sur emprunts	(7)	(10)
Produits nets de valeurs mobilières de placement	11	11
Variation de juste valeur des valeurs mobilières de placement	0	1
Différences nettes de conversion	4	6
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(118)	(85)

8.6.2 Autres produits et charges financiers

MÉTHODE COMPTABLE

Les autres produits et charges financiers regroupent tous les éléments du résultat financier à l'exception des produits et des charges relatifs au coût de l'endettement net.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits des participations ou dividendes	0	1
Avantages du personnel – intérêts nets	(4)	(6)
Résultat de cession de titres de participation	(0)	0
Charges de désactualisation	(14)	(9)
Instruments financiers non qualifiés de couverture – change	6	2
Charges financières de titrisation	(11)	(11)
Dépréciation titres et comptes-courants	10	(8)
Différences nettes de conversion	(52)	278
Incidence des économies hyperinflationnistes	-	(172)
Autres	8	9
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(57)	83

Les charges de désactualisation concernent les provisions pour remise en état des sites miniers et pour démantèlement des installations industrielles comme détaillé dans la note 14 « Provisions ».

Les instruments financiers non qualifiés de couverture correspondent à la partie des instruments de couverture comptabilisés en résultat.

8.7 Capitaux propres

8.7.1 Évolution du capital social

Le capital social d'un montant de 87 702 893,35 euros (comme au 31 décembre 2023) est composé de 28 755 047 actions entièrement libérées (comme au 31 décembre 2023) dont la valeur nominale est de 3,05 euros.

Actions nominatives	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Capital		Droits de vote		Capital		Droits de vote	
	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres	%	nombre de titres
Sorame et Compagnie d'Études Industrielles du Rouvray (CEIR)	37,08	10 661 562	43,47	21 356 124	37,08	10 661 562	43,44	21 323 124
FSI-Equation (filiale de Bpifrance) et État (Caisse des Dépôts et Consignations)	27,13	7 801 093	31,76	15 602 186	27,13	7 801 093	31,79	15 602 186
S.T.C.P.I.	4,03	1 159 994	4,72	2 319 988	4,03	1 159 994	4,73	2 319 988
Eramet S.A.	0,61	175 492	0,00	-	0,91	262 200	0,00	-
Fonds actions Eramet S.A.	0,65	188 210	0,62	303 061	0,66	190 403	0,62	303 061
Autres	30,50	8 768 696	19,43	9 548 105	30,19	8 679 795	19,43	9 536 734
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS	100,00	28 755 047	100,00	49 129 464	100,00	28 755 047	100,00	49 085 093
dont actions nominatives	72,97	20 981 580	84,36	41 446 079	72,88	20 956 206	84,29	41 374 742
dont actions au porteur	27,03	7 773 467	15,64	7 683 385	27,12	7 798 841	15,71	7 710 351

En vertu d'un Pacte d'actionnaires conclu le 16 mars 2012, entré en vigueur le 16 mai 2012 et prorogé par tacite reconduction par période de six mois à compter du 1^{er} janvier 2021 (suivant l'avenant conclu le 30 novembre 2020 avec information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 220C5283), ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 212C0647 lors de sa conclusion et d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 216C1753 relative à l'évolution au sein du concert lors de l'acquisition par l'Agence de Participations de l'État de l'intégralité du capital de la société FSI-Equation, la Société est contrôlée majoritairement par un groupe d'actionnaires ayant déclaré agir de concert, comprenant :

- un sous-concert entre les sociétés Sorame et CEIR, sociétés contrôlées par la Famille Duval, en vertu d'un Pacte d'actionnaires simultané du 19 juillet 1999, entré en vigueur le 21 juillet 1999 et ayant fait l'objet d'un avenant le 13 juillet 2009 ;
- l'Agence des Participations de l'État (APE), par l'intermédiaire de sa filiale FSI-Equation.

Les dispositions du Pacte d'actionnaires évoqué ci-dessus ainsi que celles du sous-concert sont contenues dans les principaux extraits des textes de décision et information de l'AMF n° 220C5283, n° 216C1753, n° 212C0486 et n° 209C1013 (avenant du 13 juillet 2009).

À compter du 1^{er} janvier 2002, les actions détenues au nominatif et remplissant les conditions nécessaires ont bénéficié d'un droit de vote double.

Un avenant au Pacte d'actionnaire conclu le 23 avril 2021, ayant fait l'objet d'une décision et information de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 221C0886, prévoit désormais que tant que les fonctions de Président et de Directeur Général d'Eramet seront exercées par une seule personne, les parties s'engagent à proposer et/ou soutenir ensemble la désignation, par le Conseil d'administration, d'un administrateur référent choisi, d'un commun accord, parmi les administrateurs indépendants proposées par Sorame et CEIR. Les parties s'engagent en outre à faire leurs meilleurs efforts pour que le candidat dont elles souhaitent la nomination en tant qu'administrateur référent soit désigné par le Conseil d'administration d'Eramet, étant précisé que ces engagements seront valables aussi longtemps que durera le présent Pacte d'actionnaires et au plus tard jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024 et devant se tenir en 2025.

8.7.2 Actions auto-détenues

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées sur les actions auto détenues :

	Nombre total d'actions	Animation boursière ⁽¹⁾	Attributions aux salariés	Total
Situation au 1er janvier 2023	28 755 047	71 995	140 806	212 801
<i>En pourcentage du capital</i>		0,25%	0,49%	0,74%
Mandat de rachat		-	150 000	150 000
Attribution définitive d'actions gratuites		-	(113 722)	(113 722)
Achats / Ventes		13 121	-	13 121
Situation au 31 décembre 2023	28 755 047	85 116	177 084	262 200
<i>En pourcentage du capital</i>		0,30%	0,62%	0,91%
Mandat de rachat		-	95 000	95 000
Attribution définitive d'actions gratuites		-	(186 250)	(186 250)
Achats / Ventes		4 542	-	4 542
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	28 755 047	89 658	85 834	175 492
<i>En pourcentage du capital</i>		0,31%	0,30%	0,61%

(1) Contrat de liquidité souscrit auprès d'Exane BNP Paribas.

Les titres Eramet auto détenus sont classés dans la rubrique « Autres réserves » et valorisés à leur coût d'achat pour un montant de 17,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (26,0 millions d'euros au 31 décembre 2023). Le montant des mouvements est imputé sur les capitaux propres.

NOTE 9 Instruments financiers et gestion des risques

Cette note recense les instruments financiers du groupe Eramet, les risques liés, ses objectifs de gestion des risques, la sensibilité et le suivi de la stratégie de gestion des risques financiers.

MÉTHODE COMPTABLE

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments dérivés actifs et passifs, les actifs financiers courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur (prix de la transaction) ajusté des coûts de transaction. À chaque date de clôture, les variations de juste valeur sont constatées dans le résultat (autres produits et charges financiers) sauf lorsqu'il existe une opération de couverture de flux de trésorerie désignée et documentée. Dans ce cas, la variation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans les capitaux propres (variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couverture). Les variations de valeur temps sont constatées en autres éléments du résultat global.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le groupe Eramet a recours à des instruments dérivés pour couvrir certains risques. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le groupe Eramet utilise des contrats de change à terme, des swaps de monnaies étrangères et des options de change. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où le groupe Eramet a défini et documenté la relation de couverture et démontré son efficacité. Le risque de taux est géré en utilisant des swaps ou options de taux. Enfin, le groupe Eramet utilise également des dérivés dans le cadre de ses couvertures d'achats ou de ventes de matières premières (électricité).

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réévaluée selon qu'une relation de couverture a été désignée et documentée, et comptabilisée en capitaux propres en écarts de conversion, ou en résultat lorsqu'il n'existe pas de relation de couverture. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le groupe Eramet recevrait (ou paierait) pour transférer à la date de clôture les contrats en cours. La juste valeur des dérivés de matières premières est estimée à partir des conditions de marché. Les dérivés sont présentés au bilan au sein des actifs ou passifs courants.

MÉTHODE COMPTABLE

OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les variations de juste valeur des couvertures, indépendamment des opérations couvertes, sont inscrites au compte de résultat de la période au sein du résultat opérationnel courant ou des autres produits et charges financiers selon la nature de la couverture.

Le groupe Eramet identifie l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture :

- couverture à la juste valeur : l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat opérationnel courant ;
- couverture de flux futurs de trésorerie : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Le Groupe qualifie de coût de la couverture la part inefficace (i.e. la valeur temps des options et le report/déport des opérations à terme), et la comptabilise en capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont constatés dans le résultat de la période lorsque l'élément couvert impacte ce dernier ;
- couverture d'investissement net dans des filiales étrangères : les instruments dérivés visant à couvrir l'investissement net en devises dans des filiales étrangères sont qualifiés de couverture d'investissement net en devise. Le résultat réalisé sur ces couvertures, ainsi que les variations de juste valeur (en dehors de la valeur temps) sont enregistrés en écarts de conversion dans les capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de la filiale ;
- comptabilisation des dérivés qui ne remplissent pas les conditions de la comptabilité de couverture : le groupe Eramet utilise ces dérivés exclusivement pour couvrir les flux futurs de trésorerie et les variations de juste valeur sont portées immédiatement en résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

MESURE DE LA JUSTE VALEUR

Le groupe Eramet évalue ses instruments financiers à la juste valeur à chaque clôture.

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être vendu, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit :

- sur le marché principal pour l'actif ou le passif ;
- en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un participant de marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre participant de marché qui en ferait une utilisation optimale.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie en trois niveaux :

- Niveau 1 : Prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : Prix coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique d'évaluation basée sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : Technique d'évaluation incorporant des paramètres non observables.

Les critères de classification et de comptabilisation des actifs et passifs financiers et le cas échéant, tout transfert d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont indiqués ci-dessous

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les incertitudes, les estimations et le recours au jugement participent à l'évaluation des contrats à terme, à l'application de la comptabilité de couverture et la valorisation des dérivés évalués à la juste valeur.

Pour continuer à appliquer la comptabilité de couverture sur les achats ou les ventes de matières premières (électricité), le groupe Eramet établit que l'instrument de couverture est efficace de manière à compenser le risque de change sur ses achats et ventes de matières premières, et s'assure d'une documentation conforme aux exigences. Le processus visant à tester l'efficacité de la couverture nécessite le recours aux jugements et estimations.

MESURE DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur représente une estimation à une date donnée et pourrait changer d'une période à une autre en raison des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Le groupe Eramet privilégie les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Le groupe Eramet utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

9.1 Instruments financiers inscrits au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024		Ventilation par nature d'instruments			
	Bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations non consolidées	106	106	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	110	-	-	110	-	-
Autres actifs non courants	16	-	-	16	-	-
Créances clients	217	-	-	217	-	-
Autres actifs courants	526	-	-	526	-	-
Instruments financiers dérivés	17	-	-	-	-	17
Actifs financiers courants	282	282	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	631	631	-	-	-	-
ACTIF	1 905	1 019	-	869	-	17
Emprunts – part à plus d'un an (yc dette obligation locative)	1 883	-	-	-	1 883	-
Autres passifs non courants	8	-	-	-	8	-
Emprunts – part à moins d'un an (yc dette obligation locative)	341	-	-	-	341	-
Dettes fournisseurs	384	-	-	384	-	-
Autres passifs courants	557	-	-	557	-	-
Instruments financiers dérivés	10	-	-	-	-	10
PASSIF	3 183	-	-	941	2 232	10

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023		Ventilation par nature d'instruments			
	Bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances au coût amorti	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations non consolidées	95	95	-	-	-	-
Autres actifs financiers courants / non courants	82	-	-	82	-	-
Autres actifs non courants	8	-	-	8	-	-
Créances clients	221	-	-	221	-	-
Autres actifs courants	480	-	-	480	-	-
Instruments financiers dérivés	35	-	-	-	-	35
Actifs financiers courants	522	522	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 084	1 084	-	-	-	-
ACTIF	2 528	1 701	-	792	-	35
Emprunts – part à plus d'un an (yc dette obligation locative)	1 606	-	-	-	1 606	-
Autres passifs non courants	0	-	-	-	0	-
Emprunts – part à moins d'un an (yc dette obligation locative)	621	-	-	-	621	-
Dettes fournisseurs	445	-	-	445	-	-
Autres passifs courants	456	-	-	456	-	-
Instruments financiers dérivés	10	-	-	-	-	10
PASSIF	3 137	-	-	900	2 227	10

La classification des actifs et passifs financiers a été revue pour répondre aux classifications IFRS 9. Les titres de participation et les autres actifs financiers courants sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti évalué par l'intermédiaire du taux d'intérêt effectif (TIE).

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs correspond à leur valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances de paiement inférieures à un an pour l'essentiel.

2

(en millions d'euros)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture	
			Actif	Passif
FAIR VALUE HEDGE (FVH)				
Risque de taux d'intérêt	Swap de taux	500	14	-
Risque de change				
Couvertures bilan (clients/fournisseurs/banques 2023)	Forward et options de change	-	-	-
Risque matière première				
Cash Flow Hedge (CFH)				
Risque de taux d'intérêt				
Trading	Swap de taux	4	-	-
Couverture Swap Eramet	Option de Taux	500	-	3
Emprunt EUR Setrag	Swap de taux	43	1	-
Risque de change				
Trading	Options de Change	17	-	1
Couverture change Groupe chiffre d'affaires futur	Forward et options de change	208	1	(4)
Risque matière première				
Approvisionnement électricité	Future sur électricité	189	7	(10)

La répartition par hiérarchie de justes valeurs des instruments financiers à la juste valeur se présente ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs			Valeur au bilan	Ventilation par hiérarchie de justes valeurs		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 ⁽¹⁾		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 ⁽¹⁾
Actifs financiers courants	282	282	-	-	522	522	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	631	631	-	-	1 084	1 084	-	-
Instruments financiers dérivés	17	-	27	(10)	35	-	36	(1)
ACTIF	929	912	27	-	1 641	1 606	36	-
Instruments financiers dérivés	10	-	10	-	10	-	10	-
PASSIF	10	-	10	(10)	10	-	10	(1)

(1) Le montant indiqué en niveau 3 correspond à la juste valeur du contrat de couverture d'électricité de maturité 2034 chez Eramet Norway

9.2 Effets au compte de résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2024						
	Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Coût amorti	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(28)	0	-	-	-	(90)	63
Autres actifs financiers courants / non courants	(45)	(2)	-	-	(52)	-	10
Instruments financiers dérivés	6	-	-	6	-	-	0
(Endettement net) / trésorerie nette	(118)	(116)	(7)	0	5	-	-
TOTAL	(184)	(118)	(7)	7	(48)	(90)	72

(en millions d'euros)	Exercice 2023						
	Effets en résultat	Produits et (charges) financiers	Coût amorti	Juste valeur	Conversion monétaire	Résultat de cession	Dépréciation nette
Titres de participation	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres actifs financiers courants / non courants	268	(3)	-	-	278	-	(7)
Instruments financiers dérivés	1	-	-	1	-	-	-
(Endettement net) / trésorerie nette	(84)	(82)	(10)	1	7	-	-
TOTAL	184	(85)	(10)	2	285	-	(8)

Les produits financiers rattachés aux titres de participation correspondent à des dividendes de sociétés non consolidées. Les résultats dégagés relatifs aux instruments financiers de couverture de change et de matières premières sont principalement comptabilisés en résultat opérationnel courant. La partie non qualifiée de couverture est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

9.3 Détail des instruments financiers dérivés inscrits dans l'état de la situation financière

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
À L'OUVERTURE	35	10	75	11
Variation des instruments de couverture de la période – capitaux propres ⁽¹⁾	(22)	2	(43)	1
Variation des instruments de couverture de la période – résultat financier ⁽²⁾	5	(3)	4	3
Variation nette des instruments financiers de couverture ⁽³⁾	(4)	6	-	(4)
Autres mouvements	3	(5)	(1)	(1)
À LA CLÔTURE	17	10	35	10
Position nette des instruments financiers de couverture ⁽³⁾	-	-	5	2
Instruments financiers – couverture de change	1	5	6	8
Instruments financiers – couverture de taux	16	2	10	-
Instruments financiers – couverture de matières premières	-	3	14	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change, de taux et de matières premières.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture, l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « Instruments financiers actifs et passifs ».

9.4 Gestion des risques

Le groupe Eramet utilise des instruments financiers dérivés pour maîtriser son exposition aux risques de change, de taux et de matières premières. La gestion des principaux risques a été déléguée par le Comité Exécutif à la Direction Financière du groupe Eramet. Cette gestion est effectuée directement au niveau d'Eramet ou au travers de Metal Currencies créée spécifiquement pour gérer les couvertures du risque de change transactionnel du groupe Eramet.

En matière de taux d'intérêt, la politique du groupe Eramet est de réduire l'exposition de sa dette nette aux variations des taux d'intérêt. S'agissant du risque de change transactionnel, le Groupe adopte une politique sélective suivant la devise.

Les positions sont négociées soit sur des marchés organisés, soit sur des marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts. Toutefois, les effets latents résultant de couvertures économiques mais non qualifiées par les normes de couverture sont inscrits en résultat net de la période.

Toutes les transactions en cours à la date de clôture sont enregistrées dans l'état de la situation financière sans aucune compensation.

Le détail du portefeuille de couverture par devises est précisé ci-après :

Au 31 décembre 2024 <i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2024			Chiffre d'affaires 2025			Chiffre d'affaires 2026 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
COUVERTURES COMMERCIALES									
EUR / NOK				(965)	NOK	11,590	(715)	NOK	11,950
AUTRES COUVERTURES – MONTANT TOTAL NON DÉTAILLÉ PAR ANNÉE									
EUR / NOK				(150)	NOK	11,050	(45)	NOK	11,520

Au 31 décembre 2023 <i>(en millions de devises)</i>	Chiffre d'affaires 2023			Chiffre d'affaires 2024			Chiffre d'affaires 2025 et plus		
	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours	Montants	Devises	Cours
COUVERTURES COMMERCIALES									
EUR / USD	241	USD	1,055	-	-	-	-	-	-
EUR / NOK	(421)	NOK	12,000	(865)	NOK	10,730	(1 345)	NOK	12,000
AUTRES COUVERTURES – MONTANT TOTAL NON DÉTAILLÉ PAR ANNÉE									
EUR / USD	211	USD	1,110	-	-	-	-	-	-
EUR / NOK	(430)	NOK	11,070	-	-	-	-	-	-

9.4.3 Risques bilanciaux

Le groupe Eramet gère les risques de change bilanciaux essentiellement liés au dollar américain, par exemple à travers l'émission de dettes financières libellées dans la même devise que les actifs nets concernés, ou via des swaps de change.

Le groupe Eramet peut être amené à gérer le risque de change bilanciaux associé aux financements intragroupe via des swaps de change ou au travers d'émissions de dette dans la même devise que des actifs. Les couvertures ne sont pas systématiques.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des couvertures de change représente un passif net de + 5 millions d'euros (31 décembre 2023: passif net de + 2 millions d'euros).

Pour les couvertures du chiffre d'affaires NOK 2024, une variation de plus ou moins 10 % en valeur du taux de change EUR/NOK aurait un impact, avant impôts, sur les instruments financiers de couverture en contrepartie du résultat au 31 décembre 2024 de l'ordre de - 18,4 millions d'euros en cas de hausse des cours et d'environ + 11,8 millions d'euros en cas de baisse des cours.

La répartition des contrats de change (montants notionnels) est la suivante :

(en millions de devises)	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente	Ventes à terme	Achats à terme	Options d'achat	Options de vente
DEUISE CONTRE EUR								
• USD	-	-	-	-	408	44	-	-
• JPY	-	-	-	-	-	-	-	-
• GBP	-	-	-	-	-	-	-	-
• NOK	178	1 468	390	585	-	1 771	860	1 290

Les impacts avant impôts sur les capitaux propres et les résultats des instruments financiers liés aux risques de change sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Risques transactionnels	Risques bilanciaux	Risques transactionnels	Risques bilanciaux
À L'OUVERTURE	(0)	(486)	6	(292)
Variation de la part non échue des couvertures ⁽¹⁾		(4)	(8)	-
Variation de la part inefficace en résultats ⁽²⁾		1	(3)	-
Variation de la part efficace transférée en résultats ⁽³⁾		(1)	5	-
Écarts de conversion et autres mouvements		-	-	(193)
À LA CLÔTURE	(4)	(355)	(0)	(486)
Variations comptabilisées en capitaux propres :				
• réserve de couverture		(4)	(8)	-
• réserve de conversion		-	-	(193)
TOTAL	(4)	131	(8)	(193)
Variations comptabilisées en résultats :				
résultat opérationnel courant		-	2	-
résultat financier		-	-	-
TOTAL	-	-	2	-

(1) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part efficace) des instruments dérivés de couverture de change.

(2) L'impact correspond à la variation de juste valeur (part inefficace) des instruments dérivés de couverture de change.

(3) Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture, l'écart entre le taux de clôture et le taux de couverture est inscrit au niveau de la rubrique « instruments financiers actifs et passifs ».

9.4.4 Risques de taux

En fonction des conditions de marché, ainsi que des prévisions d'évolution de l'endettement financier net, la Direction Financière du groupe Eramet contrôle la répartition entre taux fixe et taux variable de la dette brute et décide de l'opportunité de réaliser ou non des couvertures de taux. Les instruments financiers utilisés sont des swaps de taux d'intérêt, *caps* ou *floors*. Les opérations de couvertures sont réalisées par la Trésorerie Groupe.

En ce qui concerne les excédents de trésorerie gérés par la société Metal Securities, ils sont placés :

- sur des supports rémunérés sur la base des taux ESTR (*Euro Short-Term Rate*) ou Euribor (*Euro InterBank Offered Rate*), ou des taux équivalents dans d'autres devises (SOFR/*Fed Fund rate* par exemple pour le dollar US) dans le cadre de dépôts bancaires ou de souscription de parts d'OPCVM ;
- sur des supports à taux fixes type obligations ou bons de capitalisation.

9.4.5 Risques de matières

Le groupe Eramet est exposé à la volatilité des cours des matières premières au niveau de son chiffre d'affaires en tant que producteur de nickel et de manganèse ou au niveau de ses coûts de production en tant que consommateur d'énergie (fioul, électricité) ou de matières premières (nickel, aluminium).

Le groupe Eramet couvre uniquement les achats d'électricité pour son activité d'alliage de manganèse, via des achats à terme ou des contrats long terme d'approvisionnement en électricité qui sont qualifiés d'instruments dérivés de couverture en IFRS (destiné à un usage propre « *own use* »).

Des couvertures peuvent également être souscrites via des achats à terme de permis CO2.

9.4.6 Risque de liquidité

Le groupe Eramet doit s'assurer qu'il maintient un niveau de liquidité suffisante pour faire face à ses engagements contractuels et notamment le service de sa dette.

Dans ce cadre, le groupe Eramet procède par anticipation au renouvellement régulier de ses financements actuels (lignes de crédit, emprunts obligataires, crédit-bail IFRS 16...) et met en place, en fonction des opportunités, des nouveaux financements.

D'autre part, des financements sont ponctuellement mis en place directement dans certaines filiales du groupe Eramet.

Par ailleurs, Eramet veille à la diversification de ses sources de financements, notamment entre marché obligataire et marché bancaire.

Sous réserve des contraintes de réglementation des changes, Eramet centralise la quasi-totalité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés contrôlées. La centralisation est assurée par la société Metal Securities en charge de la gestion du placement des excédents de trésorerie.

Le groupe Eramet dispose d'une liquidité financière définie comme la somme de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants et des lignes de crédit confirmées de 2 156 millions d'euros au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 2 989 millions d'euros (retraité)), dont 631 millions d'euros classés en trésorerie et équivalents de trésorerie (31 décembre 2023 : 1 084 millions d'euros).

Les excédents de trésorerie sont pour l'essentiel transférés à la société du Groupe en charge de la centralisation et du placement des excédents de trésorerie du groupe Eramet, Metal Securities.

Ligne de crédit renouvelable

Le contrat du crédit syndiqué (RCF, *Revolving Credit Facility*) avait été renégocié en juin 2022 pour un montant de 935 millions d'euros avec une maturité de cinq ans accompagnée de deux options d'extension successives d'un an *up-front* (juin 2023 et juin 2024). Le Groupe a procédé à l'extension à juin 2029 de 915 millions d'euros, le solde de 20 millions étant à échéance juin 2028. A fin décembre 2024, le RCF n'est pas tiré.

Le groupe Eramet est soumis au remboursement de ses emprunts financiers, essentiellement composé d'emprunts auprès des marchés financiers et d'emprunts auprès des établissements de crédit, au paiement de ces autres passifs ainsi que des instruments financiers dérivés, dont l'échéancier est présenté ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan	Échéancier des paiements futurs			
	31 décembre 2024	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts auprès des marchés financiers	1 092	104	1 000	-	1 104
Emprunts auprès des établissements de crédit	831	140	640	59	839
Découverts bancaires et banques créditrices	68	68	-	-	68
Dettes financières de crédit-bail	11	6	5	-	11
Autres emprunts et dettes financières	149	12	64	78	154
Dettes d'obligations locatives IFRS 16	73	19	38	16	73
TOTAL EMPRUNTS	2 224	349	1 747	153	2 249
Instruments financiers dérivés	10	10	-	-	10
Fournisseurs et autres passifs	949	949	-	-	949
TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS	959	959	-	-	959

L'échéancier des encaissements futurs des actifs financiers est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan	Échéancier des encaissements futurs à la juste valeur			
	31 décembre 2024	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	631	631	-	-	631
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS	631	631	-	-	631
Autres actifs financiers non courants	215	29	46	141	215
Actifs financiers courants	282	282	-	-	282
Instruments financiers dérivés	17	17	-	-	17
Clients et autres actifs	759	743	16	-	759
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	1 274	1 071	62	141	1 274

Les dettes financières font l'objet, le cas échéant, au niveau du Groupe ou localement, de covenants bancaires dont les principaux sont décrits ci-dessous :

Société	Type de ligne		Ratios contractuels	Montants en nominal (en millions de devises)
ERAMET S.A.	Ligne de crédit renouvelable RCF	Endettement net hors emprunt SLN auprès de l'État français et dettes obligatives IFRS 16 / Capitaux propres	< 1	935 M€
	Bond UMR	Endettement net hors dettes obligatives IFRS 16 / Capitaux propres	< 1	50 M€
	Term Loan	Endettement net hors emprunt SLN auprès de l'État français et dettes obligatives IFRS 16 / Capitaux propres	< 1	450 M€
	Banque européenne d'investissement	Endettement net hors emprunt SLN auprès de l'État français et dettes obligatives IFRS 16 / Capitaux propres	< 1	102M€
Comilog SA	CAT Finance	Endettement net / EBITDA 12 mois glissants	< 3	5 MUSD
		Cash-flow net / Service de la dette	> 1,30	4 M€
		Endettement net / Capitaux propres	< 2	
	IFC / Proparco	Endettement net / Capitaux propres	< 1,15	141 M€
		Endettement net / EBITDA 12 mois glissants	< 4	
		Couverture du service de la dette	> 1,3	
		OHADA: Capitaux propres	<= Capital social	
SETRAG	CAT Finance	Endettement net / Capitaux propres compris dette subordonné	< 3	23 M€
		IFC / Proparco	Endettement net / Capitaux propres compris dette subordonné	< 3
		OHADA: Capitaux propres	<= Capital social	
		Compte de service de la dette	1 échéance	

Les covenants Eramet sont déterminés sur la base des comptes consolidés publiés.

Les covenants Comilog sont déterminés sur la base des comptes sociaux et consolidés de la société Comilog.

Au 31 décembre 2024, aucun cas d'exigibilité anticipée n'est constaté. D'autre part, aucun cas de *cross-default* susceptible d'impacter les financements au niveau d'Eramet n'a été constaté au 31 décembre 2024.

9.4.7 Risques de crédit ou de contrepartie

Le groupe Eramet peut être exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie : sur ses clients mais aussi sur ses partenaires financiers ou des émetteurs de produits financiers dans le cadre de son activité de placement, principalement réalisée par la société dédiée du Groupe Metal Securities.

Pour limiter le risque de crédit de ses clients, le groupe Eramet dispose de différents outils : la collecte d'informations en amont des opérations (agences de notation, états financiers publiés...), l'assurance-crédit ou la mise en place de lettres de crédit ou crédit documentaire.

Les excédents de trésorerie sont quasi-exclusivement placés sur des supports ou auprès de contreparties « *Investment Grade* » et le Groupe suit ses risques de manière continue, conformément à sa politique de placement qui encadre les produits et émetteurs éligibles.

L'antériorité des créances clients du Groupe et des créances en souffrance de paiement s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Dans les délais ou non échues	142	(1)	141	45	(4)	41
Retards :						
• inférieur à un mois	51	(0)	51	120	-	120
• compris entre un et trois mois	7	-	7	53	(1)	52
• compris entre trois et six mois	4	-	4	2	-	2
• compris entre six et neuf mois	3	(3)	(1)	3	(2)	-
• compris entre neuf et douze mois	3	(2)	1	1	(1)	-
• supérieurs à un an	21	(7)	14	8	(2)	6
TOTAL CRÉANCES CLIENTS	230	(13)	217	232	(14)	221

Il n'y a pas de créances impayées ou dépréciées significatives ayant fait l'objet de renégociation.

9.4.8 Risques actions et obligations

Eramet et ses filiales ne sont pas engagés dans des opérations boursières spéculatives et les participations détenues correspondent essentiellement à des sociétés contrôlées non cotées et entièrement rattachées aux activités du Groupe.

Dans le respect de la politique de placements du Groupe qui définit et limite le risque de contrepartie, le groupe Eramet détient des obligations d'entreprises et bons de capitalisation émis par des sociétés d'assurances soumis au risque de crédit, comptabilisés en autres actifs financiers courants, et qui ont vocation à être détenus jusqu'à l'échéance.

NOTE 10 Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Variation BFR Tableau de flux	Variation dettes fournisseurs immobilisations	Écarts de conversion et autres mouvements	31 décembre 2024
Stocks	619	82	-	(9)	692
Clients	221	(52)	-	48	217
Fournisseurs	(445)	119	-	(58)	(384)
BFR simplifié	395	149	-	(19)	525
Autres éléments de BFR ⁽¹⁾	(41)	36	(85)	13	(77)
BFR TOTAL	354	185	(85)	(6)	448

(1) Comprend les dettes et créances fiscales et sociales, les autres actifs et passifs, les dettes et créances d'impôt exigibles et les créances et dettes sur immobilisations.

10.1 Stocks

Les stocks se composent principalement de produits des Activités Nickel, Manganèse et Sables minéralisés du Groupe dans les différents stades du processus de production, et sont présentés à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation.

MÉTHODE COMPTABLE

Les stocks sont évalués suivant la méthode du C.U.M.P. (coût unitaire moyen pondéré) dans les activités industrielles de la division Alliages Haute Performance et du P.E.P.S. (premier entré premier sorti) dans les activités industrielles et minières de l'Activité Nickel, de l'Activité Manganèse et de l'Activité Sables Minéralisés.

Les stocks sont évalués au prix de revient incorporant les seuls coûts de production sans toutefois excéder la valeur de réalisation. Les coûts de sous-activité sont éliminés de la valorisation des stocks de fin d'exercice.

Les matières premières sont dépréciées lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stock. Les matières consommables sont dépréciées en totalité lorsque les quantités sont en stock sur une durée plus longue que la consommation estimée. La dépréciation des pièces détachées non immobilisées est calculée en fonction de leur consommation dans l'année. Les stocks de pièces détachées excédant la consommation d'une année sont dépréciés en totalité. Pour les produits en-cours, intermédiaires et finis en stock depuis plus d'un an, est appliquée la méthode prospective avec utilisation du carnet de commandes et validation commerciale des réalisations dans un délai d'un an ; les quantités au-delà d'un an de consommation sont dépréciées en totalité, sauf cas spécifiques.

Les coûts fixes de production liés à une sous-activité constatée ou planifiée ne sont pas incorporés dans la valorisation des stocks, et constituent des charges opérationnelles courantes de la période au cours de laquelle elles sont encourues. La sous-activité est prise en compte lorsque le volume réel de production est sensiblement inférieur au volume normal de production (ou capacité normative).

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La détermination de la mesure appropriée de la valeur nette réalisable requiert du jugement, lequel est également utilisé pour allouer les frais fixes et variables de production directement attribuables aux stocks.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À L'OUVERTURE	619	724
Variation des stocks bruts	94	52
(Dépréciations) / reprises nettes de la période	(17)	(17)
Augmentation / (Diminution) des stocks nets – flux de trésorerie	77	35
Écarts de conversion et autres mouvements	(4)	(140)
À LA CLÔTURE	692	619
Matières premières	261	230
Marchandises et produits finis	224	198
En-cours et semi-finis	59	45
Consommables et pièces de rechange	148	144
Quotas de CO ₂	-	2
Détail des dépréciations :		
À L'OUVERTURE	(190)	(118)
• (Dépréciations) / Reprises nettes de la période	(17)	(17)
• Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(56)
À LA CLÔTURE	(208)	(190)

Les provisions pour dépréciation concernent pour l'essentiel les matières premières, les marchandises et produits finis.

10.2 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances représentent les montants que le groupe Eramet prévoit d'encaisser auprès des tiers.

MÉTHODE COMPTABLE

Les créances sont valorisées pour leur première comptabilisation à leur valeur de transaction puis évaluées à chaque clôture au coût amorti. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de change du dernier jour de l'exercice. Les écarts de change dégagés sont comptabilisés dans le résultat opérationnel courant ou dans le résultat financier (autres produits et charges financiers) en fonction de la nature des créances et des dettes.

Le portefeuille de créances clients du Groupe est évalué afin de prendre en compte le taux de pertes attendues à maturité sur ce portefeuille. Ce taux est déterminé d'une part en qualifiant le portefeuille client en fonction de son exposition au risque, les créances garanties limitant le niveau de risque de perte attendue ; d'autre part en évaluant la probabilité de défaut et l'impact de la perte attendue sur le portefeuille, sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques.

Par ailleurs, une créance individuelle fait l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il est plus que probable que son recouvrement ne sera pas effectué et qu'il est possible d'évaluer raisonnablement le montant de la dépréciation sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques. Cette dépréciation dont la contrepartie est constatée dans le résultat opérationnel courant vient en diminution de la valeur brute de la créance.

Les créances cédées dans le cadre de contrats de titrisation sont décomptabilisées du bilan lorsque le groupe Eramet a transféré les droits contractuels d'encaisser la trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances a été transférée au cessionnaire. Lorsque des risques sont conservés, et qu'ils ne remettent pas en cause le retrait des créances du bilan, ils sont comptabilisés en autres créances d'exploitation ainsi que les dépôts de garantie associés (note 10).

Les cessions avec recours contre le groupe Eramet en cas de défaut de paiement du client conduisent à maintenir les créances ainsi cédées au bilan.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

Déterminer le niveau de perte attendue sur le recouvrement des créances requiert du jugement. Le montant de la dépréciation est calculé sur la base de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité et d'une estimation des risques par catégorie cohérente de créances.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
À L'OUVERTURE	756	(46)	710	814
Variation en valeur brute	18	-	18	(152)
Reprises (dépréciations) de la période	-	(6)	(6)	(35)
Mouvements de besoin en fonds de roulement – flux de trésorerie	-	-	12	(187)
Écarts de conversion et autres mouvements	37	0	37	83
À LA CLÔTURE	811	(52)	759	710
Créances clients	230	(13)	217	221
Créances fiscales et sociales	207	(14)	193	130
Dépôt de garantie – contrat de titrisation	4	-	4	-
Autres créances d'exploitation	353	(24)	329	351
Autres actifs courants	564	(38)	526	480
Autres créances	17	(0)	16	8
Autres actifs non courants	17	(0)	16	8
TOTAL	811	(52)	759	710

Les créances clients et les autres créances sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an.

Les créances fiscales et sociales incluent un montant de crédit de TVA auprès de l'État gabonais de 37,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 (30,2 millions d'euros au 31 décembre 2023). En application d'un protocole d'accord signé avec l'État gabonais le 5 juillet 2022, 74,6 millions d'euros d'impôts et taxes (impôts sur les sociétés et redevance minière proportionnelle) ont été compensés, permettant de limiter la hausse des crédits de TVA sur l'exercice (120,7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Affacturation des créances clients

Le groupe Eramet a recours à l'affacturation comme source de financement pour ses créances. Dans le cadre de ces programmes, certaines filiales en France et aux États-Unis se sont engagées auprès des établissements bancaires (Société Générale pour la France, Wells Fargo pour les États-Unis) à leur céder des créances clients pour un total de 187 millions d'euros au 31 décembre 2024 (257 millions d'euros au 31 décembre 2023). L'analyse du transfert des risques et avantages a conduit à une déconsolidation totale.

Un dépôt de garantie peut être requis pour couvrir les engagements des filiales cédantes vis-à-vis de la société de financement et sera restitué à la liquidation de l'opération. Il est constitué de réserves servant à couvrir les risques de dilution. Ce dépôt s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 0 millions d'euros).

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients – Factures cédées	(187)	(257)
Créances clients – Factures non déconsolidées	-	-
Autres créances d'exploitation – Dépôt de garantie	4	-

10.3 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les fournisseurs et autres débiteurs sont principalement constitués de montant dus aux fournisseurs et aux administrations fiscales qui ont été facturés ou à payer.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À L'OUVERTURE	900	928
Mouvements de besoin en fonds de roulement	(51)	32
Variation des dettes d'immobilisations	78	53
Écarts de conversion et autres mouvements	22	(113)
À LA CLÔTURE	949	900
Dettes fournisseurs	384	445
Dettes fiscales et sociales	286	277
Dettes d'immobilisations	106	54
Produits constatés d'avance	17	1
Autres dettes d'exploitation	148	123
Autres passifs courants	557	456
Autres passifs non courants	8	0
Autres passifs non courants	8	0
TOTAL	949	900

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont pour l'essentiel à échéance de moins d'un an.

Les dettes figurant en passifs non courants incluent la dette de Setrag payable à la République gabonaise sur une période de 25 ans liée à la reprise de la concession.

NOTE 11 Investissements

Le groupe Eramet regroupe ses investissements en deux catégories :

- les investissements industriels qui se rapportent aux actifs liés aux équipements d'extraction ou de production : immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les investissements financiers qui font principalement référence aux participations détenues dans les coentreprises et les entreprises non consolidées et à d'autres immobilisations financières.

11.1 Acquisition d'immobilisations

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Investissements corporels de la période	665	596
Investissements incorporels de la période	22	110
Total investissements industriels	687	706
Variation des dettes sur acquisition d'immobilisations ⁽¹⁾	(85)	215
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	602	920

(1) Dont variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations (autres dettes)
Dont variation des avances fournisseurs sur immobilisations (autres créances)

11.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation relatifs aux contrats de location portant sur des biens ayant une nature d'immobilisations corporelles

MÉTHODE COMPTABLE

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire le coût d'acquisition ou de fabrication diminué des amortissements et des dépréciations liées à une perte de valeur constatée.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les pièces de rechange à caractère d'immobilisations sont immobilisées et amorties dès leur utilisation effective.

Les grosses réparations sont considérées comme un composant de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunts qui sont directement rattachés à l'acquisition ou à la production d'un actif, au sens d'IAS 23, sont incorporés au coût de cet actif.

Une provision est constituée lors du démarrage de l'exploitation, le cas échéant, pour prendre en compte les obligations de remise en état des sites miniers, en contrepartie d'un actif environnemental et de démantèlement. Les actifs de démantèlement comptabilisés en contrepartie des provisions sont amortis sur la durée d'exploitation prévue des réserves et ressources minières destinées à l'usine ou à l'export et évaluées au regard du caractère estimé pérenne des autorisations en cours. Les révisions des estimations de ces coûts de remise en état viennent corriger la valeur de cet actif et de cette provision en affectant prospectivement le résultat sur la durée d'exploitation incluant l'année en cours.

Les contrats de location portant sur des biens de nature « corporelle » éligibles à IFRS 16 sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements fixes futurs (sur les lignes d'immobilisations concernée pour les contrats IFRS 16 de locations financières et/ou crédit-bail et sur une ligne « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » pour les contrats dits de location simple). Les contrats portant sur des actifs de faible valeur et/ou de courte durée (inférieure à douze mois) sont comptabilisés en charge de location conformément aux exemptions admises par la norme.

La comptabilisation de la concession du chemin de fer Transgabonais a été effectuée selon le schéma ci-après : les biens propres qui sont la propriété du groupe Eramet sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon la durée d'utilité ou sur la durée résiduelle de la concession si cette dernière est inférieure. Les biens de retour correspondant aux actifs apportés à la concession par la République gabonaise et qui devront être restitués à l'identique à l'expiration du contrat ne sont pas reconnus au bilan. Les actifs acquis par le groupe Eramet après la signature du contrat de concession et qui devront être remis à la République gabonaise à la fin de la concession sont comptabilisés en tant qu'immobilisations et amortis sur la durée de la concession. Une provision est constituée pour couvrir la valeur nette des immobilisations au terme de la concession en fonction des hypothèses d'investissements.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Déterminer tous les frais directement rattachés (par exemple, la main-d'œuvre, les frais généraux) à l'acquisition, à la construction, à l'amélioration ou au développement d'une immobilisation, y compris les frais engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue par la Direction, fait l'objet de jugement.

L'enregistrement des dépenses en immobilisations cesse quand la construction d'une immobilisation est pratiquement terminée et qu'elle est capable de fonctionner de la manière prévue. Afin de déterminer si ces conditions sont réunies, un examen des pratiques réalisées dans les mêmes industries, prédéterminées par le jugement de la Direction en référence à des facteurs liés à la capacité de production attendue, est nécessaire.

Lorsqu'une immobilisation comprend des composants individuels pour lesquels des méthodes ou taux d'amortissement différents sont appropriés, le jugement est utilisé pour déterminer le niveau approprié de fractionnement de cette immobilisation. Distinguer les inspections et les révisions majeures de réparation et d'entretien, et déterminer la durée appropriée pendant laquelle ces coûts doivent être amortis, sont des questions de jugement.

11.2.1 Immobilisations corporelles par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Terrains et constructions ⁽¹⁾	980	(759)	(100)	121	121
Installations industrielles et minières ⁽²⁾	3 197	(2 072)	(220)	905	898
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	1 291	(781)	(10)	500	498
En-cours, avances et acomptes	1 345	-	(25)	1 320	720
TOTAL	6 813	(3 612)	(355)	2 846	2 236
<i>(1) Dont :</i>					
• Actifs de crédit-bail IFRS 16	-	-	-	-	7
<i>(2) Dont :</i>					
• Actifs de crédit-bail IFRS 16	-	-	-	-	-
• Actifs de démantèlement – remise en état des sites	218	(140)	(18)	60	66
<i>(3) Dont :</i>					
• Actifs de crédit-bail IFRS 16	-	-	-	-	17

11.2.2 Droit d'utilisation relatifs aux contrats de location (nature d'immobilisations corporelles)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Droits d'utilisation relatifs à des terrains et constructions	30	(19)	(0)	11	11
Droits d'utilisation relatifs à des installations industrielles et minières	10	(3)	-	7	6
Droits d'utilisation relatifs à d'autres immobilisations corporelles	89	(52)	-	37	53
TOTAL	129	(74)	(0)	55	70

11.2.3 Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	2 236	2 222
Investissements de la période	663	597
Cessions de la période	(25)	(3)
Amortissements de la période	(204)	(194)
Dépréciations de la période	(62)	(194)
Reprise de dépréciation de la période	59	43
Variation valeur brute des actifs de démantèlement	(5)	(31)
Variation des immobilisations en crédit-bail	3	0
Variations de périmètre	131	(86)
Hyperinflation	-	579
Écarts de conversion et autres mouvements	51	(697)
À LA CLÔTURE	2 846	2 236
• Valeurs brutes	6 813	6 077
• Amortissements	(3 612)	(3 404)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(355)	(437)

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	70	76
Variation des droits d'utilisation	8	13
Amortissements de la période	(18)	(19)
Dépréciations de la période	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(5)	(0)
À LA CLÔTURE	55	70
• Valeurs brutes	129	138
• Amortissements	(74)	(68)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(0)	(0)

11.3 Immobilisations incorporelles

MÉTHODE COMPTABLE

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire le coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles dépréciations en raison de perte de valeur constatée.

Les contrats de location portant sur des biens de nature « incorporelle » éligibles à IFRS 16 sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements fixes futurs (sur les lignes d'immobilisations concernées pour les contrats IFRS 16 de locations financières et/ou crédit-bail et sur une ligne « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » pour les contrats dits de location simple). Les contrats portant sur des actifs de faible valeur et/ou de courte durée (inférieure à douze mois) sont comptabilisés en charge de location conformément aux exemptions admises par la norme.

GOODWILL

Le goodwill est la différence entre le prix d'acquisition d'une entité et la part du groupe Eramet et des intérêts minoritaires dans la juste valeur de l'actif et du passif identifiables (y compris le passif éventuel) de l'entité acquise à la date d'acquisition. Il est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur cumulées.

Les goodwills liés aux entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés respectivement en participations dans les entreprises associées et dans les coentreprises (note 11).

DOMAINE MINIER

Les montants immobilisés au titre du domaine minier concernent les apports partiels d'actifs ou les acquisitions de permis réalisés depuis 1974. L'amortissement du domaine minier est, selon les spécificités de l'exploitation, fonction de la production annuelle rapportée aux réserves estimées ou de la durée de concession.

DÉPENSES DE GÉOLOGIE, D'EXPLORATION ET DE PROSPECTION

Les dépenses de géologie, d'exploration et de prospection engagées au préalable à l'exploitation, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles ; elles sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales ».

Les droits acquittés pour la prospection ou l'exploration minière sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le jugement est nécessaire pour déterminer si les dépenses effectuées sur les éléments immatériels peuvent être comptabilisées en tant qu'immobilisation incorporelle.

Lorsque la durée d'utilisation est limitée dans le temps, l'immobilisation incorporelle est amortie sur une base linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie dans lequel le goodwill est comptabilisé aux fins de test de dépréciation.

Au 31 décembre 2024 comme au 31 décembre 2023, aucun droit d'utilisation relatif aux contrats de location ou contrat de crédit-bail/location financement (IFRS 16) ne porte sur un bien ayant une nature « incorporelle ».

11.3.1 Immobilisations incorporelles par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024				31 décembre 2023
	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations pour pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Goodwill	190	-	(3)	187	186
Domaine minier Gabon	61	(58)	-	3	9
Domaine minier Sénégal	100	(13)	-	87	87
Domaine minier Nouvelle-Calédonie	47	(38)	-	9	9
Autres dépenses de géologie, d'exploration et de prospection	164	(61)	(3)	100	105
Logiciels informatiques	95	(79)	(1)	15	9
Autres immobilisations incorporelles	30	(28)	(9)	(7)	(10)
En-cours, avances et acomptes	79	-	(35)	44	40
TOTAL	766	(277)	(51)	438	434

Le goodwill s'élève à 187 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024 (186 millions d'euros au 31 décembre 2023). Il résulte essentiellement :

- de l'acquisition de la société norvégienne Eralloys Holding A/S en 2008 pour 149 millions d'euros, alloué à l'UGT Eramet Norway désormais rattachée à l'UGT Alliages de Manganèse ;
- de l'acquisition de Mineral Deposit Limited au 1^{er} juillet 2018 conduisant à dégager un goodwill d'un montant initial de 58 millions d'euros, alloué à l'UGT Mineral Sands, dont 22 millions d'euros étaient affectés à Eramet Titanium Iron (ETI); suite à la cession de cette filiale en septembre 2023, le montant du goodwill avait diminué de 22 millions d'euros en 2023.

11.3.2 Variation de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	434	486
Investissements de la période	22	110
Cessions de la période	5	-
Amortissements de la période	(26)	(27)
Dépréciations de la période	(8)	(14)
Variations de périmètre	3	(21)
Hyperinflation	-	7
Écarts de conversion et autres mouvements	8	(106)
À LA CLÔTURE	438	434
• Valeurs brutes	766	750
• Amortissements	(277)	(265)
• Dépréciations pour pertes de valeur	(51)	(50)

11.4 Dépréciations d'actifs et perte de valeur

MÉTHODE COMPTABLE

Des tests de dépréciation sont réalisés pour les goodwill et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, de façon systématique au moins une fois par an lors du processus de clôture annuelle ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie, des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, laquelle est définie comme le montant maximum entre une valeur d'utilité (ou valeur à recouvrer par l'utilisation) et une juste valeur (ou valeur à recouvrer par la vente) diminuée des coûts de vente.

Les pertes de valeurs sont constatées pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable et sont comptabilisées dans le résultat de la période au sein de la rubrique autres éléments du résultat opérationnel (note 7).

Les pertes de valeur comptabilisées relatives au goodwill ne sont pas reprises. Pour les autres actifs, les pertes de valeur antérieurement comptabilisées sont évaluées à chaque date de clôture, à la recherche d'indications traduisant leur diminution ou leur disparition. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur nette comptable, qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie indépendants.

Le groupe Eramet a déterminé ses UGT au regard de ses différents sites de production de l'Activité Nickel, l'Activité Minerais de Manganèse, l'Activité Alliages de Manganèse, l'Activité Sables Minéralisés, et l'Activité Lithium.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de chaque UGT. Tous les actifs incorporels, y compris les goodwill et les actifs corporels, ont été alloués à des UGT.

Au 31 décembre 2024, le groupe Eramet est divisé en six UGT comme suit :

- une UGT dans l'Activité Usine de transformation Nickel en Nouvelle-Calédonie ;
- une UGT dans l'Activité Minerais Nickel en Nouvelle-Calédonie ;
- une UGT dans l'Activité Minerais Manganèse au Gabon ;
- une UGT dans l'Activité Alliages de Manganèse (Europe, Etats-Unis) ;
- une UGT dans l'Activité Sables Minéralisés au Sénégal ;
- une UGT dans l'Activité Lithium en Argentine.

La détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction Générale du groupe Eramet sur la base de plusieurs critères. Les indices de perte de valeur correspondent essentiellement aux changements et variations suivants :

- cours des matières premières et prix de vente des produits finis ;
- environnement économique et réglementaire et état des marchés ;
- taux d'intérêts ;
- niveau technologique ;
- obsolescence et performance des actifs.

Un test de perte de valeur est réalisé sur les UGT concernées dès lors que ces indices ont une évolution défavorable.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe Eramet utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation des actifs. Les données utilisées pour l'établissement des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels réalisés par le management des UGT concernées. Ces plans résultent de projections sur une durée de cinq ans, conforme aux cycles miniers et industriels, auxquelles s'ajoute une valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini des flux de trésorerie normatifs. Les plans de certaines UGT sont réalisés sur une durée plus longue correspondant à la durée d'exploitation des sites sans utilisation d'une valeur terminale. Le groupe intègre les investissements à venir au titre des enjeux climatiques au sein des plans d'affaires.

Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont généralement compris entre 1 % et 2 % en fonction des UGT.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur d'utilité est le coût moyen pondéré du capital (CMPC), soit :

- 11,0 % pour les activités minières au Gabon (11,5 % en 2023) ;
- 10,0 % pour les activités minières au Sénégal (11,5 % en 2023) ;
- 11,0 % pour les activités minières en Nouvelle-Calédonie (11,5 % en 2023) ;
- 9,0 % pour les activités alliages (10,0 % en 2023) ;
- 15,5 % pour l'activité lithium en Argentine (16,5 % en 2023).

Le groupe Eramet peut être amené à apprécier la valeur recouvrable selon d'autres méthodes jugées plus pertinentes au regard du contexte sur les UGT concernées. Ces méthodes peuvent notamment être des valeurs estimées de transaction.

Quelle que soit la méthode retenue, les hypothèses correspondent aux meilleures estimations de la Direction. Le groupe Eramet revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La variation des dépréciations d'actifs et autres pertes de valeur se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Perte de valeur et reprise de dépréciation 2024	Conversion et autres mouvements	31 décembre 2024
Activité Nickel (Hors Sandouville)	(360)	65	1	(294)
Activité Manganèse	(78)	4	2	(72)
Activité Lithium	(2)	(0)	(1)	(3)
Holding et autres	(51)	0	17	(34)
TOTAL	(491)	69	19	(403)
Goodwill	(3)	-	0	(3)
Incorporelles	(48)	1	2	(45)
Corporelles	(440)	68	18	(355)
Droit d'utilisation IFRS 16	-	-	-	-

11.4.1 Sensibilité

La sensibilité est déterminée au regard des variations des flux futurs de trésorerie et des taux d'actualisation.

Les projections de trésorerie des activités minières et métallurgiques du groupe Eramet sont très dépendantes des hypothèses de prix de ventes, notamment des minerais (nickel, manganèse, zircon...), de la parité euro/dollar, des matières premières (électricité, charbon, coke...) et de la demande mondiale des produits vendus par le Groupe.

UGT SLN – Activité Nickel

La valeur d'utilité est extrêmement sensible au cours du nickel et des entrants (électricité et charbon notamment, et de l'US dollar) hypothèses centrales dans le test de dépréciation de cette UGT.

Les prix de vente retenus sont déterminés par référence à la moyenne des consensus du secteur, ainsi que des prix des NPI (*Nickel Pig Iron*). Ces cours retenus sont ainsi intégrés au plan d'affaires pluriannuelles qui permet de déterminer les projections de trésorerie de l'UGT. Toutefois, il existe une forte interdépendance entre les différentes variables que sont le cours du dollar, le prix du *brent* et le cours du nickel et de l'électricité qui n'impactent généralement pas le test dans le même sens.

Le prix de l'électricité retenu se base sur l'utilisation de la CAT – centrale accostée temporaire – et sur les discussions menées avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la convention relative à la trajectoire de la Société Le Nickel-SLN.

En 2024 la variation des prix de vente, du dollar et des entrants n'a aucun impact sur la dépréciation étant donné que les actifs de SLN ont été totalement dépréciés (voir note 2.1 « Difficultés opérationnelles et financières de la SLN en Nouvelle-Calédonie et continuité d'exploitation »).

UGT Minerai de Manganèse et UGT Alliages de Manganèse – Activité Manganèse

Le minerai de manganèse n'est pas une matière première cotée. Le cours s'ajuste en fonction de l'offre et de la demande et plus particulièrement autour des prévisions de production d'alliages et de la capacité marginale du producteur sud-africain.

Le groupe Eramet utilise, pour la détermination des cours prévisionnels du minerai de manganèse, un modèle interne qui prend en compte le coût marginal de production sud-africain, les moyens logistiques disponibles (trains ou camions) et la parité ZAR/USD.

Les prévisions de cours ainsi déterminées sont intégrées dans les plans d'affaires des UGT Minerai de Manganèse et Alliages de Manganèse. Ces prévisions de cours peuvent également être rapprochées des études émises par le CRU (*Commodities Research Unit*), organisme indépendant qui réalise des études sur certains métaux, dont le manganèse.

Sur les UGT Minerai et Alliages de Manganèse, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation, une diminution de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 1 % du taux de marge d'EBITDA de l'année terminale ne conduirait pas à constater une dépréciation.

UGT Sables Minéralisés

Les revenus de l'UGT viennent pour plus de moitié de la vente de matières premières titanifères, pour environ un tiers de la commercialisation du zircon, et plus marginalement de matières ferreuses.

Les matières premières titanifères, sous forme de laitier de titane ou de dioxyde de titane, sont destinées au marché des pigments, tandis que le zircon s'adresse au marché de la céramique.

Aucun de ces produits n'est coté. Dans les deux cas, les prévisions de cours utilisées dans le plan d'affaires sont déterminées par référence aux analyses des spécialistes du secteur (TZMI), en retenant la fourchette basse de leur pronostic.

Sur l'UGT sables minéralisés, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation, une diminution de 0,5 % du taux de croissance à long terme ou une baisse de 1 % du taux de marge d'EBITDA de l'année terminale ne conduirait pas à constater une dépréciation.

UGT Lithium

Sur l'UGT Lithium une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de marge d'EBITDA de l'année terminale ne conduirait pas à constater une dépréciation. Une diminution de 0,5 % du taux de croissance à long terme conduirait à une dépréciation.

11.4.2 Valeurs résiduelles par groupe d'UGT

Les valeurs résiduelles des capitaux engagés se détaillent comme suit par groupe d'UGT :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIVITÉ NICKEL		
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	39	54
Besoin en fonds de roulement	(50)	(16)
Total	(10)	38
ACTIVITÉ MANGANÈSE		
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	1 794	1 710
Besoin en fonds de roulement	463	366
Total	2 257	2 076
ACTIVITÉ SABLES MINÉRALISÉS		
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	586	557
Besoin en fonds de roulement	(32)	(40)
Total	554	517
ACTIVITÉ LITHIUM		
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	872	367
Besoin en fonds de roulement	77	133
Total	948	500
HOLDING ET AUTRES		
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	48	308
Besoin en fonds de roulement	(10)	(89)
Total	38	219
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes ⁽¹⁾	3 339	2 996
Besoin en fonds de roulement	448	354
TOTAL DES ACTIVITÉS	3 787	3 350

(1) Y compris les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.

Les capitaux engagés se définissent comme la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes et du besoin en fonds de roulement. Ils servent de base comme valeurs comptables des actifs testés pour les tests de dépréciation des actifs.

11.5 Participations dans les coentreprises et les entreprises associées

MÉTHODE COMPTABLE

Les coentreprises sont les entreprises sur lesquelles Eramet dispose d'un contrôle conjoint, c'est-à-dire le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles Eramet exerce une influence notable.

Les coentreprises et les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées au coût. Leur valeur comptable inclut le goodwill arrêté lors de l'acquisition, diminuée des pertes de valeur cumulées.

Les comptes consolidés incluent la part d'Eramet dans le résultat ainsi que les mouvements des capitaux propres des entités mises en équivalence après les ajustements pratiqués pour aligner les règles comptables de ces entreprises sur celles du groupe Eramet.

Les dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées réduisent leur valeur au bilan. Un test de perte de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indicateurs qui entraîneraient l'évaluation de sa valeur recouvrable en dessous de sa valeur comptable (note 10).

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Il existe une influence notable lorsque Eramet a le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entité mais pas d'exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Il y a influence notable présumée lorsque Eramet détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entreprise.

La détermination de l'existence d'événements occasionnant la réalisation d'un test de perte de valeur est soumise au jugement de la Direction Générale d'Eramet dans les mêmes conditions que celles exposées dans la partie sur les dépréciations d'actifs.

11.5.1 Détail par entité

<i>(en millions d'euros)</i> Sociétés	Pays	%	Quote-part		Quote-part	
			Résultats	Capitaux propres	Résultats	Capitaux propres
			Exercice 2024	31 décembre 2024	Exercice 2023	31 décembre 2023
Strand Minerals – Weda Bay	Indonésie	38,7 %	166	389	295	315
TOTAL PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			166	389	295	315

La hausse de la valeur des titres mis en équivalence de Strand Minerals – Weda Bay de +73 millions d'euros est principalement liée à la quote-part de résultat revenant au Groupe de 166 millions d'euros, diminuée des dividendes de 114 millions d'euros.

11.5.2 Données clés à 100 % de Weda Bay

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires	1 617	1 955
EBITDA ⁽¹⁾	701	1 098
Résultat opérationnel courant	630	1 047
Résultat net	387	685

(1) Quote-part Eramet à 38,7 % : 271 millions d'euros en 2024 (425 millions d'euros en 2023)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non courants	368	297
Actifs courants	650	441
Passifs non courants	42	29
Passifs courants	296	208

11.6 Autres actifs financiers non courants

MÉTHODE COMPTABLE

Les autres actifs financiers non courants regroupent les autres immobilisations financières et les titres de participation non consolidés.

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts ou aux comptes courants financiers accordés à des sociétés non consolidées ou sous contrôle conjoint. Elles sont initialement enregistrées à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition et évaluées à chaque clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sous déduction de dépréciations pour pertes de valeur éventuellement constituées en contrepartie du résultat de la période dans le résultat financier.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur à la date de sortie du périmètre de consolidation diminué le cas échéant de provisions pour dépréciation en contrepartie du résultat de la période dans le résultat financier, visant à refléter les variations de juste valeur de cette catégorie d'actif.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le groupe Eramet a réparti ses titres de participations non consolidées en deux catégories :

- les sociétés contrôlées et non consolidées en raison de leur faible impact cumulé sur les comptes du groupe Eramet ;
- les sociétés non contrôlées qui correspondent aux participations dans lesquelles Eramet n'exerce ni contrôle ni influence notable.

11.6.1 Par nature

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes au 31 décembre 2024	Valeurs nettes au 31 décembre 2023
Dépôts et cautionnements	70	0	70	34
Autres actifs financiers	176	(136)	40	49
Autres actifs financiers non courants	246	(136)	110	82
Titres de participations non consolidées	213	(108)	105	94
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	459	(244)	215	177

La variation des dépôts et cautionnements correspond principalement au dépôt SLN au titre des garanties environnementales de la province nord pour 36 millions d'euros

Les titres de participations comprennent 98 millions d'euros au titre de l'investissement au Chili, dont la phase d'exploration a débuté (voir faits marquants).

11.6.2 Variation

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	177	41
Variations nette des actifs financiers (TFT)	27	114
Variation nettes des actifs financiers des activités en-cours de cession	-	-
Dépréciations de la période	9	(8)
Variations de périmètre	3	31
Écarts de conversion et autres mouvements	(1)	(1)
À LA CLÔTURE	215	177

11.6.3 Par devise (hors titres de participation consolidés)

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Euro	41	42
Dollar américain	2	22
Franc pacifique	60	8
Autres devises	7	10
TOTAL	110	82

11.6.4 Par type de taux d'intérêt (hors titres de participation consolidés)

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Sans intérêts	(10)	17
Taux d'intérêts fixes	113	58
Taux d'intérêts variables	6	7
TOTAL	110	82

Les éléments qui ne sont pas sujets à intérêts correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et à certains prêts accordés au personnel.

11.6.5 Titres de participations non consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>					Valeurs nettes au 31 décembre 2024	Valeurs nettes au 31 décembre 2023
Sociétés	Pays	% détention	Valeurs brutes	Dépréciation		
PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES :						
• Sodépal	Gabon	100 %	13	(13)	-	-
• GCM Liquidation Co. (ex-GCMC)	Gabon	100 %	92	(92)	-	-
• Eramet Chile SA	Chili	100 %	98	-	98	90
PRINCIPALES SOCIÉTÉS NON CONTRÔLÉES :						
Autres sociétés			10	(3)	7	4
TOTAL			213	(108)	105	94

Les sociétés contrôlées mais non consolidées sont principalement des entités commerciales dont les prestations sont entièrement rattachées au groupe Eramet, et des sociétés industrielles (prestation à façon, tréfilage et étirage de produits métallurgiques).

Les titres de participations des sociétés contrôlées ne sont pas consolidés en raison de leur faible impact sur les comptes consolidés du groupe Eramet.

Eramet Chile SA a été constituée début novembre 2023 et porte à ce jour uniquement les concessions minières au Chili.

NOTE 12 Impôts

Cette note explique la charge de l'impôt sur les bénéfices et les montants liés aux impôts qui figurent au compte de résultat et au bilan. La partie sur l'impôt différé fournit des informations sur les paiements d'impôts futurs attendus.

MÉTHODE COMPTABLE

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts courants et différés. La charge d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où elle a trait à une acquisition d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts courants sur le résultat sont les impôts que le groupe Eramet s'attend à devoir payer sur son revenu imposable de l'exercice, sur la base des taux d'imposition en vigueur ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice, ainsi que toute régularisation de l'impôt afférent aux exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs pour les besoins de l'information financière et la base fiscale de ces actifs et passifs évaluée en utilisant les taux d'impôt et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice et en vigueur pour la période au cours de laquelle ces différences temporaires devraient être utilisées.

Les impôts différés actifs, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, déterminés par entité fiscale, sont constatés dès lors que la probabilité de leur réalisation est établie.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont classés au bilan comme des éléments non courants et sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compensation comme c'est le cas du groupe d'intégration fiscale France.

Les passifs d'impôts différés relatifs aux participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés sauf si le groupe Eramet est en mesure de contrôler l'échéance de reversement des différences temporelles rattachées et qu'il est probable que ces différences ne s'inversent pas dans un avenir prévisible. Les impôts de distribution non récupérables, sur les dividendes prévus dans un avenir prévisible, sont provisionnés.

Le Groupe ne constate pas d'impôts différés à la première comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette d'obligation locative.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le groupe Eramet exerce ses activités dans plusieurs pays. En conséquence, son bénéfice est assujéti à divers taux d'imposition. L'ampleur des opérations et la complexité des réglementations fiscales exigent l'évaluation des incertitudes et le recours aux jugements pour l'estimation de l'impôt que le groupe Eramet finira par payer. Le montant final des impôts payés dépend de nombreux facteurs, y compris les négociations avec les autorités fiscales et les résultats découlant des contrôles fiscaux.

Le groupe Eramet estime les impôts différés en fonction des différences temporaires entre les actifs et les passifs qui figurent dans ses comptes consolidés et les bases fiscales de ces mêmes actifs et passifs telles que déterminées en vertu des lois fiscales applicables. Le montant des actifs d'impôts différés est généralement comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans le futur et que les différences temporelles déductibles connexes peuvent être utilisées. Par conséquent, le montant de l'actif d'impôt différé reconnu et considéré comme réalisable pourrait être réduit si le bénéfice projeté ne peut être atteint.

Pour apprécier la probabilité de réalisation de ces actifs, le groupe Eramet se réfère notamment aux éléments suivants :

- prévisions de résultats futurs ;
- pertes exceptionnelles non renouvelées à l'avenir ;
- historique des résultats fiscaux antérieurs ;
- stratégies fiscales.

12.1 Impôt sur les résultats

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôts courants	(117)	(107)
Impôts différés	23	19
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	(94)	(88)

12.2 Taux effectif d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat opérationnel	51	(193)
Résultat financier	(175)	(2)
Résultat net avant impôts des sociétés intégrées	(124)	(195)
Taux courant d'imposition en France (en pourcentage)	25,83%	25,83%
Produit (Charge) d'impôt théorique	32	50
Effets sur l'impôt théorique :		
• des différences permanentes entre le résultat comptable et le résultat taxable	48	(8)
• impôts sur distribution de dividendes (retenue à la source)	(6)	(8)
• du différentiel de taux courant des pays étrangers	15	10
• de crédits d'impôts	4	2
• des actifs d'impôts différés non reconnus ou limités	(187)	(141)
• d'utilisation ou l'activation d'actifs d'impôts différés antérieurement non reconnus	-	4
• des éléments divers	0	3
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT RÉEL	(94)	(88)
TAUX D'IMPÔT	-76%	-45%

Les actifs d'impôts différés non reconnus ou limités concernent principalement les pertes fiscales reportables de la Société Le Nickel-SLN, les pertes fiscales reportables en France et la limitation des impôts différés sur les dépréciations d'actifs de la période. Au 31 décembre 2024, compte tenu des résultats fiscaux prévisionnels en France, les impôts différés actifs du groupe d'intégration fiscale ont été reconnus à hauteur de 39,8 millions d'euros.

12.3 Principaux taux d'impôt courant des pays étrangers

	Exercice 2024	Exercice 2023
Argentine	25,0%	25,0%
Chine	25,0%	25,0%
Etats-Unis	23,1%	23,1%
Gabon	35,0%	35,0%
Indonésie	17,0%	17,0%
Norvège	22,0%	22,0%
Nouvelle-Calédonie	35,0%	35,0%
Sénégal	25,0%	25,0%

12.4 Variation créances et dettes d'impôt exigible

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	(78)	(144)
Impôt courant (résultat)	(117)	(107)
Impôt payé	138	171
Écarts de conversion et autres mouvements	1	2
À LA CLÔTURE	(56)	(78)
• Créances d'impôt exigible	47	10
• Dettes d'impôt exigible	(103)	(88)

12.5 Impôts différés au bilan

12.5.1 Détail par nature

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Reports fiscaux déficitaires ⁽¹⁾	56	38
Immobilisations incorporelles et corporelles	21	19
Valorisation des stocks	21	10
Instruments financiers	70	7
Engagements liés au personnel	23	23
Autres provisions pour risques & charges	55	49
Autres éléments	6	18
Impôts différés actifs avant compensation	252	164
Compensation impôts différés par entité fiscale	(159)	(100)
Impôts différés actifs	93	64
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	(212)	(216)
Immobilisations incorporelles et corporelles	(66)	(65)
Valorisation des stocks	(18)	(11)
Instruments financiers	(69)	(9)
Engagements liés au personnel	(0)	-
Autres provisions pour risques & charges	(12)	(12)
Distribution de dividendes	(5)	(6)
Autres éléments	(28)	(27)
Impôts différés passifs avant compensation	(410)	(346)
Compensation impôts différés par entité fiscale	159	100
Impôts différés passifs	(251)	(246)
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS	(158)	(182)
(1) Actifs d'impôts différés limités sur reports déficitaires	845	721

12.5.2 Variations des impôts différés au bilan

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net Exercice 2024	Net Exercice 2023
À L'OUVERTURE	64	(246)	(182)	(226)
Impôts différés en contrepartie des capitaux propres	-	-	-	-
Impôts différés en résultat	88	(67)	21	46
Compensation des impôts différés par entité fiscale	(59)	59	-	-
Autres mouvements	1	3	5	(9)
Écarts de conversion	(1)	(0)	(2)	8
À LA CLÔTURE	93	(251)	(158)	(181)

NOTE 13 Charges et avantages au personnel

13.1 Effectif et charges de personnel

13.1.1 Effectif moyen et de clôture par Activités/Division

L'effectif moyen et de clôture inclut toutes les sociétés intégrées globalement au 31 décembre de chaque année.

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Effectif moyen	Effectif de clôture	Effectif moyen	Effectif de clôture
Ouvriers	1 389	1 176	1 509	1 494
ETAM	602	559	593	607
Cadres	244	242	211	224
Activité Nickel	2 235	1 977	2 313	2 325
Ouvriers	2 364	2 393	2 322	2 342
ETAM	1 533	1 500	1 503	1 518
Cadres	797	798	785	792
Activité Manganèse	4 694	4 691	4 610	4 652
Ouvriers	250	370	255	244
ETAM	413	291	339	351
Cadres	175	176	231	244
Activité Sables Minéralisé	838	837	825	839
Ouvriers	113	105	140	101
ETAM	244	252	154	235
Cadres	126	123	80	138
Activité Lithium	483	480	374	474
Ouvriers				
ETAM	173	170	182	176
Cadres	539	544	508	527
 Holding et divers	712	714	690	703
Ouvriers	4 115	4 044	4 226	4 181
ETAM	2 964	2 772	2 771	2 887
Cadres	1 882	1 883	1 815	1 925
TOTAL	8 961	8 699	8 812	8 993

L'effectif total géré au niveau du reporting des ressources humaines en vigueur dans le Groupe, incluant les sociétés non consolidées, est de 8 828 salariés au 31 décembre 2024 (9 167 salariés au 31 décembre 2023).

13.1.2 Charges de personnel par nature

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et traitements	(393)	(401)
Charges sociales et autres charges de personnel	(160)	(166)
Intéressements et participations	(8)	(9)
Paie fondée sur des actions	(10)	(11)
Sous-total charges de personnel	(571)	(587)
Charges de personnel intérimaire	(17)	(15)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL Y.C. INTÉRIM	(588)	(602)
Charges de personnel (y.c. intérim) sur chiffre d'affaires	20%	19%

13.2 Engagements liés au personnel

Le groupe Eramet offre à ses salariés plusieurs avantages à long terme comme les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite ou les régimes de couverture médicale et les médailles du travail. Les caractéristiques de ces avantages varient selon les lois et réglementations en vigueur dans chaque pays et les accords en place dans chaque société.

MÉTHODE COMPTABLE

Les engagements liés au personnel sont soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant qu'un salarié recevra à la retraite tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Pour ces régimes, le groupe Eramet effectue des versements à un organisme gestionnaire et est libéré de ses obligations pour la période en cours et les périodes antérieures. Par conséquent, ces régimes n'affichent aucun déficit ni aucun excédent et ne figurent donc pas au bilan. Les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont versées.

LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le coût des avantages de retraite et des autres avantages acquis par les salariés est établi pour chaque régime de manière actuarielle à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations sont effectuées annuellement par des actuaires indépendants. Les engagements du groupe Eramet sont comptabilisés au passif du bilan et correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par des fonds de pension ou des contrats d'assurance.

Les coûts des services rendus sont comptabilisés en résultat opérationnel courant au cours de la période où ils surviennent. Les coûts des services passés consécutifs aux modifications et réductions de régime ainsi que les gains et pertes sur liquidation de régime sont comptabilisés en autres éléments du résultat opérationnel. La charge d'intérêt des engagements nets est incluse dans les autres produits et charges financiers.

Les écarts actuariels (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et des engagements au titre des prestations définies sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils se produisent. Ils sont reconnus immédiatement en résultat pour les avantages à long terme.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Le calcul du coût des avantages au personnel et de la valeur des engagements dépend des hypothèses tels que les taux d'actualisation, la croissance des salaires, l'âge de la retraite, l'espérance de vie, l'inflation, le coût des soins de santé. Ces hypothèses sont déterminées annuellement par le management du groupe Eramet.

Les taux d'actualisation retenus sont établis, pour la plupart, par zone ou par pays sur la base de l'observation des taux moyens des émetteurs privés des pays ou zones à chaque clôture.

Les taux varient suivant les pays :

- dans la zone Euro et aux États-Unis, les taux d'actualisation ont été déterminés sur la base d'obligations d'entreprises ;
- en Norvège, le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'obligations sécurisées (telles que les obligations hypothécaires *Mortgage backed bonds*) ;
- en Nouvelle-Calédonie, le marché des emprunts privés n'étant pas liquide, de même que celui des obligations d'État, le taux retenu fait référence aux taux des obligations d'État France et tient compte d'une appréciation de l'écart d'actualisation et d'inflation ;
- au Gabon et au Sénégal, les taux d'actualisation retenus font référence aux taux locaux d'emprunts obligataires d'État.

13.2.1 Principales hypothèses actuarielles et sensibilités associées

Les hypothèses actuarielles utilisées varient selon les conditions économiques et démographiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est en vigueur. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les engagements sont les suivantes :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux		Taux	
	d'actualisation	d'inflation	d'actualisation	d'inflation
Zone Euro	3,50%	2,00%	3,60%	2,00%
États-Unis	5,00%	2,25%	5,00%	2,25%
Norvège	4,00%	3,00%	4,00%	3,50%
Nouvelle-Calédonie	3,50%	2,00%	3,60%	2,00%
Gabon	6,00%	3,00%	6,00%	3,00%
Sénégal	5,90%	4,00%	5,90%	5,00%

13.2.2 Sensibilité

Une hausse (baisse) de 0,5 point de pourcentage du taux d'actualisation ou du taux d'inflation, les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, aurait l'incidence suivante sur les engagements de fin de période :

	31 décembre 2024 Taux d'actualisation				31 décembre 2024 Taux d'inflation			
	Hausse + 0,5 %		Baisse - 0,5 %		Hausse + 0,5 %		Baisse - 0,5 %	
	(en millions d'euros)	en %	(en millions d'euros)	en %	(en millions d'euros)	en %	(en millions d'euros)	en %
France	(1)	-1%	1	1%	1	1%	(1)	-1%
États-Unis	(1)	-1%	1	1%	-	0%	-	0%
Norvège	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Nouvelle-Calédonie	(1)	-1%	1	1%	-	0%	-	0%
Gabon	(1)	-1%	1	1%	-	0%	-	0%
Sénégal	(1)	0%	1	0%	-	0%	-	0%
Autres pays	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	(5)	-4%	5	4%	1	1%	(1)	-1%

13.2.3 Description des principaux régimes à prestations définies et risques associés

Les principaux régimes de prestations définies du groupe Eramet sont offerts en France, aux États-Unis, au Gabon, et en Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, les principaux actifs de régime sont situés dans ces pays. Les principales caractéristiques des régimes qui suivent portent sur ces quatre pays.

Les prestations de régime de départ à la retraite sont généralement fondées sur le versement d'un capital ou d'une rente en fonction de l'ancienneté à la date de départ à la retraite, du dernier salaire ou d'une rémunération finale moyenne. Sont également offerts, la préretraite et des prestations d'assurance maladie complémentaires de retraite, d'assurance-vie pour les retraités ainsi que des plans de médailles du travail qui se traduisent par le versement d'un montant forfaitaire variant selon les fourchettes d'années d'ancienneté acquises.

Aux États-Unis, la plupart des régimes à prestations définies ne sont plus accessibles aux nouveaux salariés. Ces derniers participent à des régimes à cotisations définies.

En Nouvelle-Calédonie, les engagements comprennent également une prime de fidélité versée après 10 années d'ancienneté puis tous les cinq ans et calculée en pourcentage du salaire de base, et l'attribution de billets d'avion dont le nombre, la valeur et la périodicité varient selon la catégorie professionnelle.

13.2.4 Risques liés aux régimes

Le groupe Eramet est exposé à des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies tels que les hausses salariales plus élevées que prévues, hausse de l'inflation ou des taux de rendement plus bas qu'anticipés, y compris les risques actuariels, notamment le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité. Les régimes sont également exposés à un risque de négociation d'accord interne qui serait plus favorable et à des risques d'augmentation des taxes ou de revalorisation des rentes pour les régimes de retraite complémentaire.

13.2.5 Politique de gouvernance

En vertu des législations se rapportant aux régimes à prestations définies, il incombe au groupe Eramet de gérer les actifs des régimes et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime préfinancé, les objectifs de placement, la répartition cible des actifs, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

13.2.6 Politiques d'investissement et initiatives de gestion des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de couverture des régimes respectifs et de la tolérance au risque des bénéficiaires des régimes.

En France, les régimes sont financés auprès d'assureurs dans le cadre de contrats d'assurance vie collective. Les investissements sont réalisés par lesdits assureurs dans leur fonds en euro respectifs. Ces fonds, investis à plus de 80 % en produits de taux *Buy and Hold*, subissaient la dégradation des rendements obligataires depuis quelques années et restent soumis à ce risque de rendement dans une période prolongée de taux bas.

Aux États-Unis, la gestion financière des fonds est confiée à différents *Asset Managers* parmi les principaux acteurs du métier, pour une grande part en gestion indicielle, le reste en gestion active. Globalement, l'allocation des actifs est faite pour 80 % en obligations d'entreprises américaines, libellées en USD, dans un objectif d'adossement du passif en durée. Les 20 % restants sont par ailleurs investis, à travers des fonds, en actions américaines, en actions monde, en actions et obligations des marchés émergents. Le risque de ces actifs financiers est donc un risque de courbe, de durée, de crédit et d'inflation pour la partie obligataire et un risque de marché et de capital sur la partie actions.

13.2.7 Coût global des engagements liés au personnel

Le coût des engagements liés au personnel comptabilisé dans le compte de résultat et dans l'état du résultat global est présenté ci-après :

	Régimes de retraite		Indemnités de fin de carrière		Autres avantages		Total engagements liés au personnel	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions d'euros)</i>								
Coût des services rendus	-	-	6	5	3	3	9	8
Coût des services passés ⁽¹⁾	-	-	1	2	-	-	1	2
Charge nette d'intérêt	-	-	3	3	1	1	4	4
Autres ajustements	-	-	-	-	(3)	(1)	(3)	(1)
Coût comptabilisé en résultat	-	-	10	10	1	3	11	13
Effet de réévaluation sur l'engagement	1	2	(4)	-	-	(1)	(3)	1
• expérience	1	3	-	-	-	(1)	1	2
• hypothèses démographiques	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
• hypothèses financières	-	(1)	(3)	-	-	-	(3)	(1)
Effet de réévaluation sur les actifs des régimes	(3)	(3)	-	-	-	-	(3)	(3)
Coût comptabilisé en autres éléments du résultat global	(2)	(1)	(4)	-	-	(1)	(6)	(2)
COÛT TOTAL COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	(2)	(1)	6	10	1	2	5	11

(1) Modifications, réductions et liquidation de régimes

13.2.8 Évolution des engagements et des actifs des régimes

Le tableau qui suit présente les variations des engagements par type de régime, la répartition par bénéficiaires et par préfinancement ou non, ainsi que l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et sa différenciation par catégorie (actifs cotés et actifs non cotés).

(en millions d'euros)	Régimes de retraite		Indemnités de fin de carrière		Autres avantages		Total engagements liés au personnel	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
VARIATION DES ENGAGEMENTS								
Engagements au début de l'exercice	37	114	67	66	28	30	132	210
• Coût comptabilisé en résultat	1	1	10	10	1	3	12	14
• Effet de réévaluation	1	1	(4)	-	-	(1)	(3)	-
• Cotisations et prestations versées	(2)	(2)	(7)	(9)	(3)	(4)	(12)	(15)
• Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	-	(76)	-	-	-	-	-	(76)
• Écart de change et autres mouvements	1	(1)	-	-	-	-	1	(1)
Engagements à la fin de l'exercice (I)	38	37	66	67	26	28	130	132
Engagements attribuables aux :								
• bénéficiaires en activité	7	8	66	67	24	26	97	101
• bénéficiaires titulaires de droits à prestations différées	3	-	-	-	-	-	3	-
• retraités	28	29	-	-	2	2	30	31
	38	37	66	67	26	28	130	132
Engagements								
• préfinancés	34 89%	33 89%	7 11%	26 39%	- 0 0%	- 0 0%	41 32%	59 45%
• non financés	4 11%	4 11%	59 89%	41 61%	26 100%	28 100%	89 68%	73 55%
	38	37	66	67	26	28	130	132
VARIATION DES ACTIFS DES RÉGIMES								
Juste valeur des actifs de régime au début de l'exercice	29	104	4	16	-	-	33	120
• Produit d'intérêt comptabilisé en résultat	1	1	-	-	-	-	1	1
• Effet de réévaluation	3	2	-	-	-	-	3	2
• Cotisations versées	1	1	(1)	-	1	1	1	2
• Prestations versées	(2)	(3)	-	(12)	(1)	(1)	(3)	(16)
• Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	-	(76)	-	-	-	-	-	(76)
• Écart de change et autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice (II)	32	29	3	4	-	-	35	33
Actifs des régimes								
• cotés sur un marché actif	30 94%	28 97%	3 100%	4 1	-	-	33 94%	32 97%
• non cotés	2 6%	1 0	0 0%	-	-	-	2 6%	1 3%
	32	29	3	4	-	-	35	33
PASSIFS NETS AU BILAN (I) - (II)	6	8	63	63	26	28	95	99

(1) en 2023, retraitement d'un plan retraite ART 39 entièrement fondé sans impact sur la provision

Le tableau suivant présente la répartition, entre les principaux pays, des obligations au titre des engagements liés au personnel, des actifs de régime, du passif net et du taux de couverture financière.

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs de régime	Passifs nets au bilan	Taux de couverture financière	Valeur actuelle des obligations	Juste valeur des actifs de régime	Passifs nets au bilan	Taux de couverture financière
(en millions d'euros)	(a)	(b)	(a) + (b)	- (b)/(a)	(a)	(b)	(a) + (b)	- (b)/(a)
France	24	(13)	11	54,2%	23	(13)	10	56,5%
États-Unis	25	(20)	5	80,0%	24	(17)	7	70,8%
Norvège	7	(2)	5	28,6%	7	(2)	5	28,6%
Nouvelle-Calédonie	32	-	32	0,0%	38	(1)	37	2,6%
Gabon	36	-	36	0,0%	35	-	35	0,0%
Sénégal	6	-	6	0,0%	5	-	5	0,0%
TOTAL	130	(35)	95	26,9%	132	(33)	99	25,0%

Le graphique ci-dessous présente la manière dont les fonds sont investis.

Répartition en % des placements de fond par classe d'actifs

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Actifs cotés sur un marché	Actifs non cotés	Total		Actifs cotés sur un marché	Actifs non cotés	Total	
			en valeur	en %			en valeur	en %
Obligations	10	-	10	29%	9	-	9	27%
Actions	19	-	19	54%	16	-	16	48%
Contrats d'assurance	3	2	5	14%	4	2	6	18%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1	1	3%	-	2	2	6%
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	32	3	35	100%	29	4	33	100%

13.2.9 Sorties prévisionnelles de trésorerie

La durée moyenne globale est de 9 ans au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023 : 8 ans).

Pour l'année 2025, les cotisations qui seront versées au titre des engagements liés au personnel sont estimées à 1 million d'euros (1,014 millions d'euros). Et les prestations futures, qu'elles soient versées par prélèvements sur les placements ou directement par le groupe Eramet, sont estimées à 9 millions d'euros (8,796 millions d'euros).

13.3 Plan d'attribution d'actions gratuites et paiements fondés sur les actions

MÉTHODE COMPTABLE

Des plans d'attribution d'actions, tous dénoués en actions, ont été mis en place par le groupe Eramet : des plans dits « démocratiques » ouvert à l'ensemble des salariés ne sont pas soumis à des conditions de performances et des plans dits « sélectifs » ouverts à certains salariés et mandataires sociaux sont en partie soumis à des conditions de performances.

La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée, de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution, et au nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits des plans, le nombre d'options pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits seront satisfaites à l'issue de la période d'acquisition des droits étant revu à chaque date de clôture.

Cette juste valeur est constatée dans le résultat opérationnel courant en frais administratifs et commerciaux par la contrepartie des capitaux propres.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La détermination de la juste valeur des plans d'attribution d'actions à la date d'attribution nécessite le recours au jugement.

La juste valeur des plans dits « démocratiques » est estimée selon le modèle Black-Scholes-Merton.

Les plans dits « sélectifs », sont pour partie soumis à deux conditions de performance ; une condition intrinsèque basée sur la performance économique du groupe Eramet et une condition externe basée sur la performance du titre Eramet. La juste valeur de ces plans est estimée selon le modèle Monte-Carlo.

Les hypothèses retenues pour la valorisation des plans reposent sur :

- une volatilité attendue déterminée sur la base d'une observation de l'historique du titre ;
- un taux sans risque zéro coupon sur la durée du plan ;
- un taux de distribution future basé sur la moyenne des cinq dernières années.

Les actions gratuites attribuées à l'ensemble des bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France ou hors de France sont définitivement attribuées et cessibles à l'issue d'une période de trois ans.

Les paiements basés sur des actions ne concernent que des plans d'actions gratuites consentis au personnel et réglés sous forme d'actions. Ils représentent une charge de 10 millions d'euros sur l'exercice 2024 (10 millions d'euros sur l'exercice 2023).

Un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été octroyé en mars 2024 :

Ce plan concerne une catégorie de salariés et mandataires sociaux dont :

- une partie des actions sont soumises à trois conditions de performance, la première relative à la responsabilité sociétale de l'entreprise pour 25 %, la seconde à des conditions internes avec l'indicateur EBITDA pour 50 %, et une condition externe pour 25 %, pour un montant total initial de 151 005 actions et,
- une partie des actions ne sont pas soumises à condition de performance pour un montant total initial de 23 139 actions.

Les conditions d'attribution des actions et d'évaluation de la charge comptable sont les mêmes que celles décrites plus haut.

Les caractéristiques des deux nouveaux plans d'attribution d'actions gratuites sur l'exercice 2024 se présentent comme suit :

		Nombre d'actions	Prix d'exercice (en euros)	Maturité (en années) ⁽¹⁾	Taux sans risque	Taux de dividende moyen	Juste valeur de l'option (en euros) ⁽²⁾
Plan ouvert à l'ensemble des salariés	France/Italie	0	gratuites	3 + 0	0,00%	0%	0
	Monde	0	gratuites	3 + 0	0,00%	0%	0
Plan ouvert à certains salariés et mandataires sociaux	France/Italie	110 464	gratuites	3 + 0	2,68%	3%	64,80 / 42,10
	Monde	63 680	gratuites	3 + 0	2,68%	3%	64,80 / 42,10

(1) Maturité = période d'acquisition + période d'incessibilité. Les plans d'attribution d'actions gratuites dont les actions sont soumises à deux conditions de performance ont deux justes valeurs : la première relative à la condition intrinsèque et la seconde relative à la condition externe.

Le nombre d'attribution d'actions gratuites a évolué comme suit au cours des exercices 2023 et 2024 :

<i>(en nombre d'actions gratuites)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À L'OUVERTURE	546 261	485 570
Nouveaux plans 2023/2024	174 144	214 079
Attributions définitives	(186 250)	(113 722)
Actions prescrites	(29 117)	(19 955)
Actions caduques	(42 936)	(19 711)
À LA CLÔTURE	462 102	546 261
RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE		
2024	-	227 566
2025	92 044	106 006
2026	198 387	212 689
2027	171 671	-

NOTE 14 Provisions

Une provision est une dette comptabilisée au bilan. En raison de l'incertitude sur le moment et le montant qui sera payé, elle est donc estimée. Les principales provisions constituées par le groupe Eramet concernent la remise en état des sites, les risques environnementaux et les risques sociaux (restructuration notamment).

MÉTHODE COMPTABLE

Le groupe Eramet constitue une provision, dès lors que son montant peut être estimé de manière fiable, pour faire face à l'ensemble des obligations résultant d'événements passés connues à la date de clôture de l'exercice et dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

PROVISIONS POUR REMISE EN ÉTAT DES SITES ET DÉMANTÈLEMENT, PROVISIONS POUR RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les provisions pour remise en état des sites miniers sont constatées lors de l'ouverture des sites miniers et au fur et à mesure de la dégradation des sites, puis réévaluées et désactualisées à chaque clôture. Lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des domaines miniers ou des sites industriels, une provision pour remise en état est constituée en contrepartie d'un actif environnemental et de démantèlement, évaluée par site à partir d'estimations des coûts de ces travaux. L'actif est amorti sur la durée d'exploitation du domaine minier ou du site industriel. Les coûts de remise en état sont actualisés sur la durée restant à courir jusqu'à la date prévue de fin d'exploitation de la mine ou du site et les effets imputables au passage du temps (la désactualisation) sont comptabilisés dans le résultat net de la période au niveau du résultat financier (autres produits et charges financiers, voir note 8.6. Tout autre risque environnemental existant est provisionné en fonction des coûts futurs estimés sans toutefois tenir compte des indemnités d'assurance à percevoir. Les sites industriels sur lesquels aucun arrêt d'activité n'est envisagé ne font l'objet d'aucune provision pour remise en état.

En fonction des législations en vigueur dans chaque pays, une caution environnementale, émise par un organisme bancaire ou financier au profit des autorités locales, peut être requise au titre des réhabilitations des sites miniers et industriels.

RESTRUCTURATIONS ET PLANS SOCIAUX

Les coûts des restructurations et des plans sociaux sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution.

ESTIMATIONS, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

PROVISIONS POUR REMISE EN ÉTAT DES SITES ET POUR DÉMANTÈLEMENT

Les sites industriels du Groupe suivent les réglementations environnementales en vigueur dans chaque pays où ils sont implantés. Le groupe Eramet doit répondre à des engagements réglementaires et implicites dans le cadre de la remise en état de certains sites miniers à la fin du cycle d'exploitation. Des provisions pour remise en état des sites et pour démantèlement des sites industriels sont estimées sur la base de flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance et actualisés en appliquant un taux d'inflation et un taux d'actualisation déterminés à partir des paramètres économiques locaux.

Ces provisions sont constatées au regard de dégradation immédiate par contrepartie d'un actif de remise en état ou de démantèlement, et les variations d'hypothèses vont donc corriger cette valeur avec un effet prospectif.

Le groupe Eramet évalue sa provision pour remise en état des sites miniers et pour démantèlement des installations à chaque date de clôture ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles. Les coûts ultimes au titre des remises en état des sites et démantèlement sont par nature incertains. Ces incertitudes peuvent entraîner des dépenses réelles futures dont le montant peut différer du montant de la provision actuelle. Par conséquent, des ajustements importants pourraient être apportés aux provisions comptabilisées, ce qui aurait une incidence sur les résultats futurs.

Les provisions constituées sont basées sur les bonnes pratiques techniques du secteur et calculées de la façon suivante :

- **pour les mines**, calcul d'un coût à l'hectare concernant la remise en état (revégétalisation, terrassement, gestions des sols...) selon les surfaces défrichées. Les coûts sont issus de l'estimation des coûts internes ou des coûts des prestataires en fonction de la nature et de la difficulté des zones à réhabiliter ;
- **pour le démantèlement des installations**, estimation des coûts en fonction de devis externes ou de l'expérience issue du démantèlement/dépollution réalisés sur d'autres sites du Groupe ;
- ces coûts sont inflatés et désactualisés en fonction des durées de vie retenues. Les taux retenus, et notamment le taux d'actualisation, sont fixés sauf exception selon les mêmes modalités que celles retenues pour l'évaluation des engagements liés au personnel (voir note 12).

La provision pour remise en état des sites représente la meilleure estimation de la valeur actualisée des coûts futurs devant être engagés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	711	724
Dotations (reprises) de la période	(34)	11
• dotations de la période	45	58
• (reprises) utilisées de la période	(79)	(48)
• (reprises) non utilisées de la période	-	-
Charges de désactualisation	14	9
Actifs de démantèlement	5	(49)
Variations de périmètre	(0)	-
Reclassement en IFRS 5	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)	16
À LA CLÔTURE	694	711
• Part à plus d'un an	617	579
• Part à moins d'un an	76	132
Remise en état des sites et risques environnementaux	507	488
Personnel	21	13
Autres risques et charges	166	210

14.1 Remise en état des sites, démantèlement et risques environnementaux

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Remise en état des sites ⁽¹⁾	448	427
Risques environnementaux	59	61
TOTAL	507	488
<i>(1) Dont provisions ayant en contrepartie un actif de démantèlement</i>	375	14
• Part à plus d'un an	507	488
• Part à moins d'un an	-	0

14.1.1 Remise en état des sites et démantèlement

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	427	468
Dotations (reprises) de la période	(4)	0
• dotations de la période	0	7
• (reprises) utilisées de la période	(4)	(7)
• (reprises) non utilisées de la période	-	-
Charges de désactualisation	12	9
Actifs de démantèlement	5	(49)
Écarts de conversion et autres mouvements	8	(1)
À LA CLÔTURE	448	427
Société Le Nickel-SLN (Nouvelle-Calédonie) – Activité Nickel	354	350
Comilog (Gabon) – Activité Manganèse	57	40
Eramet Marietta (États-Unis) – Activité Manganèse	20	18
Comilog France – Activité Manganèse	10	11
Autres sociétés	7	8

14.1.2 Cadre réglementaire provisions pour remises en état des sites et démantèlement

Nouvelle-Calédonie

Pour les sites miniers, le dispositif réglementaire est fixé par le code minier adopté en 2009, décliné dans les arrêtés d'autorisation d'exploitation délivrés par les Présidents des Assemblées de provinces territorialement compétentes.

Pour le site industriel de Doniambo, le dispositif réglementaire est fixé par le code de l'environnement de la province Sud, plus particulièrement codifié sous les dispositions de la délibération de l'Assemblée de la province Sud du 25 septembre 2008 et décliné dans l'autorisation d'exploiter délivrée à la SLN par le Président de l'Assemblée de la province le 12 novembre 2009.

Les unités de traitement de minerai des sites miniers de Népoui et Tiébaghi sont régies par le règlementation ICPE en vigueur en province Nord et incluse dans le code de l'environnement spécifique à cette province.

Gabon

Les prescriptions existantes ayant servi de référence pour le Gabon sont peu étoffées (pas de circulaires d'application). Cependant les projets de réhabilitation s'appuient sur le décret fixant les conditions d'application de la loi n° 005/2000 du 12 octobre 2000 (Code minier), modifiée et complétée par une ordonnance en 2002, portant Code minier en République gabonaise.

La provision constituée dans le cadre de l'article 78, a également été comptabilisée en cohérence avec l'article 21.5 de la Convention minière de Comilog.

- Les taux d'actualisation et d'inflation retenus pour la détermination des provisions de remise en état des sites et de démantèlement sont détaillés ci-dessous :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux d'actualisation	Taux d'inflation
États-Unis	5,00%	2,25%	5,00%	2,25%
Nouvelle-Calédonie	3,60%	2,00%	3,60%	2,00%
Gabon	6,00%	3,00%	6,00%	3,00%

Une variation de plus ou moins 0,25 % des taux d'actualisation aurait pour incidence une variation à la hausse et à la baisse de l'ordre de 27,2 millions d'euros sur les provisions au 31 décembre 2024 (26,5 millions d'euros au 31 décembre 2023) dont l'essentiel sur la Société Le Nickel-SLN en Nouvelle-Calédonie.

Les dépenses prévisionnelles s'étalent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
2025-2029 / 2024-2028	5%	4%
2030-2034 / 2029-2033	2%	0%
2035-2039 / 2033 et au-delà	6%	96%
2040-2044 / 2033 et au-delà	11%	96%
2045 et au-delà / 2033 et au-delà	75%	96%

14.2 Personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres risques et charges sociaux	21	13
TOTAL	21	13

14.3 Autres risques et charges

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
À L'OUVERTURE	210	193
Dotations (reprises) de la période	(46)	30
• dotations de la période aux activités continues	25	39
• (reprises) utilisées de la période	(71)	(9)
Écarts de conversion et autres mouvements	2	(13)
À LA CLÔTURE	166	210
Risques fiscaux	0	3
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	166	207

(1) dont 79 millions d'euros en 2024 correspondant principalement aux garanties de passif liées aux cessions 2023 (contre 128 millions d'euros en 2023)

NOTE 15 Transactions avec les parties liées

MÉTHODE COMPTABLE

Les transactions avec les parties liées comprennent :

- les opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées et les entreprises associées ;
- les rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité Exécutif.

15.1 Opérations courantes réalisées avec les sociétés non consolidées et les entreprises associées

15.1.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
CHIFFRE D'AFFAIRES		
• Filiales contrôlées non consolidées	-	1
• Entreprises associées et co-entreprises	-	-
CHARGES INCLUSES DANS LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		
• Filiales contrôlées non consolidées	(10)	(21)
• Entreprises associées et co-entreprises	(127)	(177)
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET		
• Filiales contrôlées non consolidées	-	1
• Entreprises associées et co-entreprises	-	1

Les chiffres ci-dessus intègrent les activités poursuivies et les activités en cours de cession.

Les charges correspondent essentiellement aux achats de minerai réalisés auprès des entités du palier Weda Bay pour 127 millions d'euros (169 millions d'euros en 2023) (société mise en équivalence).

15.1.2 Bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS		
• Filiales contrôlées non consolidées	8	-
• Entreprises associées et co-entreprises	20	16
FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
• Filiales contrôlées non consolidées	9	3
• Entreprises associées et co-entreprises	28	31
ACTIFS FINANCIERS (DETTES FINANCIÈRES) NETS		
• Filiales contrôlées non consolidées	-	(1)
• Entreprises associées et co-entreprises	-	-

Les chiffres ci-dessus intègrent les actifs et passifs classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

15.2 Rémunérations brutes et avantages attribués aux administrateurs et membres du Comité Exécutif

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
AVANTAGES À COURT TERME		
• Rémunérations fixes	2 766	2 985
• Rémunérations variables	2 687	2 298
• Jetons de présence	947	776
AUTRES AVANTAGES		
• Avantages postérieurs à l'emploi	1 067	1 011
• Indemnités de départ	-	-
• Rémunérations payées en actions	1 561	2 358
TOTAL	9 028	9 428

NOTE 16 Engagements hors bilan, autres engagements, passifs éventuels et autres informations

Le groupe Eramet a conclu des accords avec des tiers pour couvrir la bonne exécution de ses engagements. Ces engagements sont subordonnés à la survenance d'événements ultérieurs qui peuvent conduire le groupe Eramet à effectuer ou à recevoir un paiement. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan dès lors qu'ils ne sont pas de nature à augmenter les engagements qui figurent déjà au bilan.

16.1 Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements donnés	48	56
• Activités opérationnelles	48	56
• Activités de financement	-	-
Engagements reçus	52	46
• Activités opérationnelles	52	46
• Activités de financement	-	-

Ces engagements portent essentiellement sur :

- les activités opérationnelles : cautions bancaires clients et environnementales, autres cautions et garanties bancaires (douanes, locations), lettres de crédit ;
- les activités de financement : cautions, gages, sûretés et hypothèques sur les financements externes des sociétés mises en équivalence et non consolidées.

SLN : conservation des droits miniers

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le 5 février 2019 une loi de pays qui a modifié les dispositions de l'article Lp 131.12-5 du code minier et impartit aux opérateurs une exigence de reconnaissance exhaustive de la ressource, sous peine d'encourir la déchéance de leurs titres miniers.

Dès septembre 2019, la SLN a conduit des campagnes de reconnaissance par géophysique conformément aux nouvelles dispositions du code minier ; elle n'est, à ce jour, l'objet d'aucune notification d'ouverture de procédure administrative de retrait de ses titres miniers.

La SLN est engagée dans un processus continu de préservation et de conservation de ses titres miniers en fournissant aux autorités administratives décisionnaires tous les éléments d'appréciation de la mise en conformité de son domaine avec le dispositif réglementaire applicable.

16.2 Autres engagements

Concession du chemin de fer Transgabonais – Setrag

Selon les termes de la convention de 2005, d'une durée initiale de trente ans, la société Setrag, concessionnaire, est tenue de remplir des objectifs de capacité d'exploitation (volume de marchandises et nombre de passagers). Le concessionnaire dispose de la liberté tarifaire. Son actionnaire principal, Comilog, est engagé à ce que les financements nécessaires aux investissements permettant d'atteindre les objectifs de capacité d'exploitation soient mis en place. Setrag et la République gabonaise ont signé le 16 octobre 2015 un avenant n° 1 à la convention de concession de la Gestion et de l'Exploitation du Chemin de Fer Transgabonais en vue de restaurer de manière durable la capacité technique du chemin de fer et la viabilité économique du Concessionnaire. Cet avenant prévoit donc un plan d'investissements (Programme de Remise à Niveau – PRN) estimé à 316 millions d'euros sur huit ans dont 93 millions d'euros à la charge de l'État gabonais et 223

millions d'euros à la charge de Setrag. Les financements nécessaires à la réalisation de ce plan ont été mis en place sur l'exercice 2016. Les travaux de renouvellement de la voie ont débuté en 2017, et se sont intensifiés depuis. En outre, les travaux de restauration de la plateforme ferroviaire (« zones instables »), à la charge de l'État gabonais, ont démarré en 2018. Le 25 juin 2021, un avenant n° 2 à la convention de concession a été signé réévaluant le montant du PRN à 509 millions d'euros dont 158 millions d'euros à la charge de l'État gabonais et 351 millions d'euros à la charge de Setrag. Les travaux se sont poursuivis en 2022. Le 8 septembre 2021, un troisième avenant à la concession a été signé autorisant l'entrée de Meridiam à hauteur de 40 % du capital de la Setrag et la cession de 9 % du capital à l'État intervenue début 2022. L'avenant n° 3 à la concession entérine également une prolongation de 10 ans de la concession jusqu'en 2045. Les travaux se sont poursuivis en 2024 et devraient s'achever en 2028.

La date de fin de l'avenant 3 est 2024. L'avenant 4, en cours de négociation, prévoit sa prolongation fin 2028.

16.3 Passifs éventuels

Les passifs éventuels découlent :

- d'événements passés qui, de par leur nature, seront réglés seulement si un ou plusieurs événements futurs incertains se produisent ou non ;
- d'une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Pour évaluer leur incidence potentielle, le groupe Eramet exerce une part importante de jugement et peut recourir à des estimations quant au résultat des événements futurs.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Les passifs éventuels significatifs sont, le cas échéant, décrits dans l'annexe.

Risque fiscal

La société Comilog fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal au Gabon couvrant la période allant de l'exercice 2019 à l'exercice 2022. Les discussions se sont poursuivies avec l'administration fiscale et ont permis d'aboutir à un accord début 2025.

Engagements donnés lors des cessions

Dans le cadre des cessions significatives intervenues notamment au cours de l'exercice 2023, Eramet a accordé un certain nombre de garanties ou d'indemnités spécifiques usuelles dont certaines ont été levées en 2024 et conduisant à une reprise de provision nette de 49 millions d'euros (voir note 14). En fonction des estimations et du jugement portés sur chaque item non finalisé à ce jour et pouvant conduire à une sortie de ressources à court ou moyen terme une provision pour risque a été constituée dans les comptes. Le montant résiduel est considéré comme un passif éventuel.

16.4 Autres informations

SLN : Energie, autorisations d'exploiter et garanties financières

Energie

Pour compenser la perte d'une tranche de la centrale B en mai 2021 et étant donné l'âge de cette centrale électrique ; la SLN a organisé la venue d'une centrale électrique sur barge : la Centrale Accostée Temporaire (CAT). Le 6 janvier 2023, la mise en service commerciale de la CAT a été prononcée. A compter de cette date démarre le décompte de la durée réglementaire d'exploitation de la CAT de 3 ans, qui prendra fin le 6 janvier 2026.

Une demande de prorogation du délai d'exploitation de la centrale sur une durée indéterminée a été faite auprès des autorités compétentes.

Autorisations d'exploiter et Garanties financières

L'exploitation des centres miniers et de l'Usine de Doniambo nécessite l'obtention de garanties financières (selon les prescriptions du code minier et du code de l'environnement). Ces garanties sont données aux provinces de Nouvelle Calédonie pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans historiquement.

En 2024 La SLN a mis en place des cautions pour un montant total de 39,5 millions d'euros, relatives aux garanties environnementales des mines situées en province Nord. Ce montant fait l'objet d'une immobilisation de trésorerie qui est reflétée dans les Autres actifs financiers non courants pour le même montant.

La garantie financière de l'Usine et celle des mines situées en province Sud ont été renouvelées jusqu'au 31 décembre 2025 par Eramet.

Pour ce qui est de la gestion des déchets et coproduits, l'autorisation d'entreposage à Doniambo des scories de désulfuration a été prolongée jusqu'à 2027. Leur expédition en Nouvelle-Zélande a démarré au second semestre 2019.

Concernant les exportations de minerai ; La SLN a obtenu le 16 avril 2019 l'autorisation d'exporter 3Mth en 2020 et un maximum de 4Mth de minerai de teneur moyenne 1,8%Ni à compter de 2021 et pour une durée de 10 ans. Ces autorisations ont été portées à 6Mth en février 2022. En 2024 la SLN a exporté 0.6 Mt ; en retrait suite aux événements du mois de mai et aux blocages sociétaux.

Dans le cadre de la venue de la CAT ; la SLN a fourni à la société KPS une garantie bancaire d'un montant de 14,4 millions d'euros. Cet engagement est reflété dans les comptes en immobilisations financières.

16.5 Information sur les procédures en cours

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou aurait eu, au cours de douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 17 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Grant Thornton		KPMG		Autres		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS								
Eramet S.A.	375	312	447	383	-	-	822	694
Filiales intégrées globalement	628	615	590	585	24	23	1 242	1 223
Sous-total	1 003	927	1 037	968	24	23	2 064	1 917
	83%	92%	82%	78%	100%	100%	83%	85%
AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES								
Eramet S.A.	45	70	54	216	-	-	99	286
Filiales intégrées globalement	7	6	15	48	-	-	22	54
CSRD - Rapport de durabilité	150		150				300	
Sous-total	202	76	219	264	-	-	421	340
	17%	8%	17%	21%			17%	15%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal et social	-	-	13		-	-	13	-
Autres	-	-	2	2	-	-	2	2
Sous-total	-	-	15	2	-	-	15	2
	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	0%
TOTAL	1 205	1 003	1 271	1 234	24	23	2 500	2 260

NOTE 18 Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'événement postérieur à la date de clôture.

NOTE 19 Principes et périmètre de consolidation

2

19.1 Principes de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Eramet comprennent les comptes d'Eramet et de ses filiales consolidées par intégration globale ou comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsque Eramet détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Eramet détient un contrôle exclusif d'une filiale si elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Eramet réévalue si elle contrôle ou non une filiale lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un élément du contrôle a changé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence lorsque Eramet exerce un contrôle conjoint ou exerce une influence notable (note 11.5). La mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus dans une coentreprise ou une entreprise associée par le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part Eramet dans les capitaux propres à la date de clôture.

19.2 Conversion des opérations et des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les dettes et créances en monnaies étrangères sont valorisées aux taux de change de clôture. Les écarts de conversion issus de cette conversion sont comptabilisés dans le résultat de la période, à l'exception de ceux concernant les prêts et emprunts entre des sociétés du groupe Eramet considérés comme partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère. Ces derniers sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la rubrique « Écarts de conversion » et rattachés à la filiale étrangère.

Les comptes des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis pour les comptes du bilan sur la base des cours officiels de change au 31 décembre 2024, à l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués. Pour les cas où les critères d'hyperinflation ne sont pas applicables, les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de la période. Les écarts de conversion dus aux fluctuations des taux de change utilisés pour convertir les capitaux propres ainsi que les résultats sont affectés aux réserves. Les écarts de conversion sont portés en variation des capitaux propres et répartis entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires. Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une filiale étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est comptabilisé dans le résultat de la période.

Les principales devises utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés relatifs aux exercices 2024 et 2023 sont les suivantes (conversion en euro) :

Devise / conversion pour 1 euro	Exercice 2024		Exercice 2023	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar US	1,0389	1,08282	1,105	1,08106
Couronne norvégienne	11,795	11,62427	11,2405	11,413
Yuan Renminbi	7,5833	7,78877	7,8509	7,65339
Peso argentin	1067,4819	988,58376	894,5372	313,23231
Franc CFA (parité fixe)	655,957	655,957	655,957	655,957
Franc CFP (parité fixe)	119,33174	119,33174	119,33174	119,33174

19.3 Périmètre de consolidation

<i>(en nombre de sociétés)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sociétés intégrées globalement	30	28
Sociétés intégrées par mise en équivalence	2	3
NOMBRE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	32	31

Exercice 2024

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation a connu par rapport au 31 décembre 2023 les mouvements suivants :

- changement de méthode de consolidation de la société PT Eramet Halmahera Nickel, consolidée en intégration globale en 2024 (et qui était précédemment comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence), du fait de l'abandon du projet Sonic Bay en Indonésie
- consolidation de la société Eramet International, qui détient 1% des titres d'Eramine suite au rachat des titres à Tsingshan.

Exercice 2023

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation a connu par rapport au 31 décembre 2022 les mouvements suivants :

- cession des sociétés Aubert&Duval le 28 avril 2023 ;
- cession des sociétés Erasteel le 30 juin 2023 ;
- cession de la société Eramet Titanium&Iron (ETI) le 21 septembre 2023 ;
- transmission universelle du patrimoine (fusion) de la société Eramet Marketing Services dans Eramet SA au 1^{er} janvier 2023.

19.4 Liste des sociétés du périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

Société	Pays	Siège social	Méthode de consolidation	Pourcentages (%)	
				contrôle	intérêts
Eramet	France	Paris	Consolidante	-	-
Nickel					
Le Nickel-SLN	Nouvelle-Calédonie	Nouméa	Intégration globale	56	56
Strand Minerals Pte Ltd	Singapour	Singapour	Mise en équivalence	43	43
PT Weda Nickel Ltd	Indonésie	Jakarta	Mise en équivalence	38,7	38,7
PT Eramet Halmahera Nickel	Indonésie	Jakarta	Intégration globale	100	100
PT Eramet Indonesia Mining	Indonésie	Jakarta	Intégration globale	100	100
Eramet Holding Nickel	France	Paris	Intégration globale	100	100
Manganèse					
Eramet Holding Manganèse	France	Paris	Intégration globale	100	100
Eramet Marietta Inc.	États-Unis	Marietta	Intégration globale	100	100
Eramet Norway A/S	Norvège	Porsgrunn	Intégration globale	100	100
Comilog S.A.	Gabon	Moanda	Intégration globale	63,71	63,71
Setrag S.A.	Gabon	Libreville	Intégration globale	100	32,49
Comilog Holding	France	Paris	Intégration globale	100	63,71
Port Minéralier d'Owendo S.A.	Gabon	Libreville	Intégration globale	97,24	61,95
Comilog France	France	Paris	Intégration globale	100	63,71
Comilog Dunkerque	France	Paris	Intégration globale	100	63,71
Sables Minéralisés					
Eramet Mineral Sands	France	Paris	Intégration globale	100	100
Eralloys Holding A/S	Norvège	Baerum	Intégration globale	100	100
Mineral Deposit Ltd	Australie	Melbourne	Intégration globale	100	100
Mineral Deposit Ltd Mining	Australie	Melbourne	Intégration globale	100	100
TiZir Ltd	Royaume-Uni	Londres	Intégration globale	100	100
Grande Côte Opérations S.A.	Sénégal	Dakar	Intégration globale	90	90
Lithium					
Eramet Lithium (ex-Eramine)	France	Paris	Intégration globale	100	100
Bolera Minera S.A.	Argentine	Buenos Aires	Intégration globale	82,43	82,43
Eramine Sudamerica S.A.	Argentine	Buenos Aires	Intégration globale	100	100
Holding et divers					
ERAS S.A.	Luxembourg	Luxembourg	Intégration globale	100	100
Metal Securities	France	Paris	Intégration globale	100	100
Metal Currencies	France	Paris	Intégration globale	100	100
Eramet Services	France	Paris	Intégration globale	100	100
Eramet Ideas (ex-Eramet Research)	France	Trappes	Intégration globale	100	100
Eramet International	France	Paris	Intégration globale	100	100
Eramet Holding Alliances	France	Paris	Intégration globale	100	100

Glossaire

Chiffre d'affaires ajusté (hors SLN)

Chiffre d'affaires incluant la quote-part d'Eramet dans le chiffre d'affaires des joint-ventures significatives mises en équivalence dans les comptes du Groupe, retraité de l'off-take de toute ou partie de l'activité.

Le chiffre d'affaires ajusté hors SLN exclut également le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de nickel et autres de la SLN, en tant que société *standalone*. Toutefois, le chiffre d'affaires lié au négoce du ferronickel reste comptabilisé dans le chiffre d'affaires ajusté.

EBITDA

Résultat avant charges et produits financiers et autres charges et produits opérationnels, impôts sur les résultats, provisions pour risques et charges et amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

EBITDA ajusté (hors SLN)

EBITDA incluant la quote-part d'Eramet dans l'EBITDA des joint-ventures significatives mises en équivalence dans les comptes du Groupe.

L'EBITDA ajusté (hors SLN) exclut l'EBITDA de la SLN en tant que société *standalone*. Toutefois, l'EBITDA lié à l'activité de négoce de ferronickel reste comptabilisé dans l'EBITDA ajusté.

Endettement financier net

Représente la dette financière brute (emprunts à plus et moins d'un an) diminuée et de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants. Ces éléments incluent l'évaluation des dérivés de couverture de la dette.

Free Cash Flow ajusté

Correspond au Free Cash-Flow net de l'injection de capital de Tsingshan dans le projet Centenario et du financement accordé par l'État français à la SLN (sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée, « TSDI ») pour neutraliser la consommation de trésorerie de l'entité calédonienne.

Gearing

Ratio de l'endettement financier net sur les capitaux propres totaux (part du Groupe et minoritaires).

Investissements industriels

Regroupent les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Liquidité financière

Elle comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants ainsi que le montant disponible des lignes de crédit mises à disposition des sociétés du groupe Eramet.

OCI (Other Comprehensive Income)

En français, autres éléments du résultat global (AERG), se rapporte aux opérations pour lesquelles on constate la variation de la valeur d'un actif ou d'un passif directement dans les capitaux propres sans transiter par le compte de résultat. C'est le cas, par exemple, des gains ou pertes latentes sur instruments financiers de couverture, des écarts actuariels liés aux engagements liés au personnel, de certains écarts de conversion.

Reporting du Groupe

Information financière préparée à l'attention du Comité Exécutif (Comex), principal décideur opérationnel. Cette information, réconciliée avec les données publiées, est utilisée pour mesurer la performance des Divisions et Activités du groupe Eramet (information sectorielle – voir note 4). Par ailleurs, elle est utilisée pour la communication financière des résultats du groupe Eramet.

Résultat net part du Groupe (RNP)

Résultat net de l'exercice après impôts, attribuable aux actionnaires d'Eramet, compte tenu des minoritaires présents dans chacune des sociétés du groupe Eramet.

Résultat Net (hors SLN) / Résultat Net (hors SLN), part du Groupe

Le résultat net (hors SLN) est défini comme le résultat net, retraité du résultat net de la SLN.

Le résultat net (hors SLN), part du Groupe est défini comme le résultat net, retraité de la part du Groupe dans le résultat net de la SLN.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Regroupe l'EBITDA, tel que définit ci-dessus, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les provisions pour risques et charges. Le ROC exclut l'incidence des transactions significatives jugées inhabituelles, notamment les événements liés aux pertes de valeur et aux restructurations, présentée en autres charges et produits opérationnels.

Résultat Opérationnel Courant (hors SLN)

Le résultat opérationnel courant (hors SLN) est défini comme le résultat opérationnel courant, retraité du résultat opérationnel de la SLN.